



Procès-verbal

Commune de Bégard
Séance du conseil municipal
4 avril 2025

*Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 4 avril 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile (18h06), LE GALL Maël (18h20), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (17h30), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, ANTHOINE Julien (17h47), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline (17h31), LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BONIZEC Christel,

Procurations : TASSEL Stéphane à LE DRET-STEUNOU Christelle, THEFO Laurence à BENECH Pauline, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : HADJADJE Valérie

Presse : 2

Public : 1

Personnel administratif : 7

Présence de Monsieur FERNANDEZ, conseiller aux décideurs locaux – Direction Départementale des Finances Publiques.

Monsieur le Maire ouvre à 17h10 cette session.



Monsieur le Maire rappelle que l'ordre du jour principal de la séance est le vote du budget primitif 2025.



Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Valérie HADJADJE a été nommée secrétaire de séance par le conseil municipal.



Monsieur le Maire donne lecture des procurations et annonce que quelques élus arriveront en cours de séance.



Monsieur le Maire fait part de la présence de Monsieur FERNANDEZ, conseiller aux décideurs locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques, qui propose une offre de conseil aux élus : conseil financier, fiscal, budgétaire ou comptable.



Il rappelle que dès lors qu'une commune a adopté le référentiel M57, elle est tenue de se conformer aux dispositions de l'article L 5217-10-4 du CGCT et donc elle doit transmettre son projet de budget aux membres du conseil municipal au moins 12 jours avant le vote du budget. Le délai de convocation au conseil n'a quant à lui pas été modifié, c'est pourquoi un point supplémentaire, le rapport n°37 « création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques » a été transmis dans le délai des 5 jours francs. « *Cette délibération fait suite à une demande de la trésorerie* » expose-t-il.



Il invite le conseil municipal à prendre acte des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération n°2020/30 du 3 juillet 2020

Par ailleurs, suite à l'envoi du procès-verbal de la session du 20 février 2025, il invite les élus à faire part de leurs observations. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.



Après avoir donné lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite Madame Héléna DENIS-PESROTEL, Directrice Générale des Services (DGS), à présenter les documents budgétaires sous forme de diaporama en commençant par les budgets annexes, tout en s'appuyant sur le document complet des propositions budgétaires et le rapport des délibérations transmis au préalable. Il propose à l'assemblée que le vote des budgets se fasse au fur et à mesure de la présentation. Il n'est émis aucune objection.



Madame Héléna DENIS-PESROTEL rappelle aux élus que les comptes de gestion sont établis par le comptable du Trésor. Celui-ci retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Le compte administratif est quant à lui, un document comptable établi par l'ordonnateur, dans le cas de la commune par le maire.

Elle rappelle l'application de la nomenclature M57 pour les budgets hormis ceux d'Armoripark et de production d'énergies renouvelables (M4).



BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AN TI SKOL »



LOTISSEMENT AN TI-SKOL

Compte de Gestion 2024

Section d'exploitation	Montants	Section d'investissement	Montants
Recettes de l'exercice (A)	73 771,78 €	Recettes de l'exercice (A)	83 202,96 €
Dépenses de l'exercice (B)	86 386,23 €	Dépenses de l'exercice (B)	0,00 €
Résultat de l'exercice 2024 (A - B)	-12 614,45 €	Résultat de l'exercice 2024 (A - B)	83 202,96 €
Résultat d'exploitation reporté 2023 (C)	14 922,69 €	Résultat reporté 2023 (C)	-119 063,38 €
Résultat de clôture 2024 (A - B+C)	2 308,24 €	Résultat de clôture 2024 (A - B+C)	-35 860,42 €

2024	Résultat à la clôture ex.préc.	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de Clôture
INVESTISSEMENT	- 119 063,38 €		83 202,96 €	- 35 860,42 €
FONCTIONNEMENT	14 922,69 €		- 12 614,45 €	2 308,24 €
TOTAL	- 104 140,69 €	- €	70 588,51 €	- 33 552,18 €

(pages 3 à 5 du rapport des délibérations)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025



LOTISSEMENT AN TI-SKOL

Compte Administratif 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
86 386,23 €	73 771,78 €	- €	83 202,96 €
Solde d'exécution de fonctionnement	- 12 614,45 €	Solde d'exécution d'investissement	83 202,96 €
Déficit de fonctionnement reporté	14 922,69 €	Excedent d'investissement reporté	- 119 063,38 €
Résultat de clôture	2 308,24 €	Résultat de clôture	-35 860,42 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

2024	Résultat à la clôture ex. préc.	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de Clôture
INVESTISSEMENT	- 119 063,38 €		83 202,96 €	- 35 860,42 €
FONCTIONNEMENT	14 922,69 €		- 12 614,45 €	2 308,24 €
TOTAL	- 104 140,69 €	- €	70 588,51 €	- 33 552,18 €

(page 3 du rapport des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

LOTISSEMENT AN TI-SKOL

Compte Administratif 2024

2024

- 4 lots vendus
- 2 lots disponibles

Nombre total de lots 14

Total coût de production au 31/12/2024	260 335,88 €
Total vente de tous les terrains et participations	197 846,65 €
Total à la charge de la commune	28 937,18 €

Participation prévisionnelle du budget communal au m2 : 5,06 €

Prix de revient HT/m2	28,80 €
Prix de vente HT/m2	25,06 €

LOTISSEMENT AN TI-SKOL

Budget Primitif 2025

Fonctionnement				
Dépenses			Recettes	
Articles	Prévisions		Articles	Prévisions
605 Travaux 2ème tranche	11 000,00 €		7015 Vente de terrains	31 197,63 €
65822 Excédent à reverser	37 643,63 €		75822 Déficit pris en charge par Commune	13 500,00 €
65888 Régularisation centimes TVA	5,00 €		75888 Régularisation centimes TVA	5,00 €
71355 Variation Stock	35 860,42 €		71355 Lots achevés	37 498,18 €
			002 Excédent reporté	2 308,24 €
TOTAL DEPENSES	84 509,05 €		TOTAL RECETTES	84 509,05 €

Investissement				
Dépenses			Recettes	
Articles	Prévisions		Articles	Prévisions
3555 Lots achevés	37 498,18 €		1641 Emprunt d'équilibre	37 498,18 €
001 Déficit N-1 reporté	35 860,42 €		3555 Variation Stock	35 860,42 €
TOTAL DEPENSES	73 358,60 €		TOTAL RECETTES	73 358,60 €

TOTAL GENERAL	157 867,65 €	TOTAL GENERAL	157 867,65 €
----------------------	---------------------	----------------------	---------------------

(page 4 du rapport des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Monsieur Gildas HERVÉ demande le montant total de la participation du budget principal.

« 28 937,18€ comme énoncé précédemment » répond Monsieur le Maire qui rappelle qu'il restera à financer la voirie définitive.

« *Avez-vous estimé ces travaux ?* » questionne Monsieur Gildas HERVÉ.

« *Non pas encore* » répond Monsieur le Maire.

Madame Karine DODOKAL rappelle que la troisième phase du lotissement ne pouvant être réalisée suite à la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal, demande si d'autres projets sont prévus.

« *En effet, la dernière partie n'étant plus constructible, elle sera sûrement aménagée en espace vert* » soumet Monsieur le Maire.

Elle indique qu'il serait intéressant de réaliser un chemin piétonnier pour accéder à l'école.

Rapport n°1 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>20</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>20</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024, tel qu'annexé au rapport des délibérations.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Rapport n°2 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 sous la présidence de Monsieur Yves BOURDON (Monsieur le Maire étant sorti de la salle)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>19</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>19</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « Résidence An ti-Skol » pour l'année 2024 comme suit :

BUDGET ANNEXE « An Ti Skol »						
Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement		14 922,69 €	86 386,23 €	73 771,78 €		2 308,24 €
Section d'investissement	119 063,38 €		- €	83 202,96 €	35 860,42 €	
Totaux	104 140,69 €		86 386,23 €	156 974,74 €	33 552,18 €	

Rapport n°3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 sous la présidence de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025/08 du 20 février 2025, relative au débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que le délai de communication du projet de budget primitif 2025 est porté à 12 jours de l'assemblée délibérante,

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée,

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver pour 2025 le budget annexe « Résidence An Ti-skol »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>20</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>20</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE à l'unanimité, le budget annexe « Résidence An ti-Skol» 2025, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	84 509.05 €
Section d'investissement	73 358.60 €



BUDGET ANNEXE « BOUTIQUES COEUR DE VILLE »



BOUTIQUES CŒUR DE VILLE

Compte de gestion 2024

Section d'exploitation	Montants	Section d'investissement	Montants
Recettes de l'exercice (A)	1 001,29 €	Recettes de l'exercice (A)	40 000,00 €
Dépenses de l'exercice (B)	389,00 €	Dépenses de l'exercice (B)	9 870,00 €
Résultat de l'exercice 2024 (A - B)	612,29 €	Résultat de l'exercice 2024 (A - B)	30 130,00 €
Résultat d'exploitation reporté 2023 (C)	-413,40 €	Résultat reporté 2023 (C)	-13 329,13 €
Résultat de clôture 2024 (A - B+C)	198,89 €	Résultat de clôture 2024(A -B+C)	16 800,87 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
(hors restes à réaliser)

2024	Résultat à la clôture ex. préc.	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de Clôture
INVESTISSEMENT	-13 329,13		30 130,00	16 800,87
FONCTIONNEMENT	-413,40		612,29	198,89
TOTAL	-13 742,53	0,00	30 742,29	16 999,76

Total Résultat de clôture 16 999,76 €

(pages 3, 6 et 7 du rapport des délibérations et page 6 des propositions budgétaires)

Compte administratif 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
389,00 €	1 001,29 €	9 870,00 €	40 000,00 €
Solde d'exécution de fonctionnement	612,29 €	Solde d'exécution d'investissement	30 130,00 €
Déficit de fonctionnement reporté	- 413,40 €	Excédent d'investissement reporté	- 13 329,13 €
Résultat de clôture	198,89 €	Résultat de clôture	16 800,87 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

(hors restes à réaliser)

2024	Résultat à la clôture ex. préc.	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de Clôture
INVESTISSEMENT	-13 329,13		30 130,00	16 800,87
FONCTIONNEMENT	-413,40		612,29	198,89
TOTAL	-13 742,53	0,00	30 742,29	16 999,76

Total Résultat de clôture 16 999,76 €

(page 6 du rapport des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Budget Primitif 2025

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Articles	Prévisions		Articles	Prévisions	
011 Charges de gestion courante	10 000,00 €	75	Autres produits gestion courante	9 801,11 €	
60612 Energie électricité	1 000,00 €	75822	Participation budget principal	1 000,00 €	
60632 Fournitures petit équipement	4 000,00 €	758888	Autres produits exceptionnels	8 801,11 €	
615221 Entretien bâtiment	4 000,00 €				
6238 Divers	1 000,00 €				
			002 Excédent reporté	198,89 €	
TOTAL DEPENSES	10 000,00 €		TOTAL RECETTES	10 000,00 €	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Articles	RAR	Prévisions	Articles	Prévisions	
2111 Terrains nus	1 692,00 €	- €	1384 Subvention budget général	145 000,00 €	
2138 Achat bâtiment portage EPF		160 108,87 €			
2312 Aménagements extérieurs					
001 Résultat N-1 reporté : déficit			001 Excédent reporté	16 800,87 €	
TOTAL DEPENSES (RAR + Prévisions)		161 800,87 €	TOTAL RECETTES	161 800,87 €	

TOTAL GENERAL 171 800,87 €
TOTAL GENERAL 171 800,87 €

(page 7 du rapport des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025


2025

 Désamiantage et déconstruction
des bâtiments


Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

La DGS rappelle que le portage foncier a été confié à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) et que le rachat du bâtiment est estimé à 160 108,87€.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il avait rendez-vous ce jour avec un porteur de projet « dont l'identité ne peut être communiquée à ce stade ». L'EPFB a estimé le prix de vente en prenant en compte divers critères (travaux, désamiantage, bornage...) et les surfaces conservées par la commune dans le cadre de la réalisation de la voie verte. « Une proposition financière a été présentée au porteur de projet qui l'a acceptée (...) Il doit très prochainement nous adresser une offre écrite qui permettra ensuite de signer un compromis de vente ». Quant aux travaux de démolition et de désamiantage en cours « ils devraient s'achever courant juin ».

17h30 Arrivée de Madame Sylviane BICZO

17h31 Arrivée de Pauline BENECH

Monsieur Gildas HERVÉ intervient « nous avons une remarque sur l'opération financière. Le bâtiment a été acheté 150 000 euros, à l'époque on nous avait indiqué qu'il fallait rajouter 30% de frais. Le coût du désamiantage était à 234 970€, sachant que l'EPFB participe à hauteur de 60% des frais de désamiantage, il reste 40% à notre charge. Je ne sais pas si on rajoute les 39 000€ d'emprunt et les 40 000€ de participation du budget général, mais si on ajoute les 150 000 euros, plus les 30% de frais, plus les 40% de désamiantage ça nous fait un total de 248 000 € et pas 250 000€. J'aimerais avoir des précisions car on apprend ce soir que l'estimation de l'EPFB est de 168 000€. »

Monsieur le Maire explique que c'est une somme qui est mise, que « la participation de la commune sera moindre, mais qu'à ce stade, il est difficile de donner des chiffres exacts ». Il indique « qu'on sera plus près des 110 000 € pour la commune de Bégard ». Il précise que les chiffres ne sont pas tous connus, et que « tous frais confondus on sera aux alentours de 470 000 € ».

Suite à l'interrogation de Monsieur Gildas HERVÉ, Monsieur le Maire confirme que le désamiantage est compris dans ces 470 000 € et que le budget sera équilibré après la vente effectuée auprès du porteur de projet. Il précise qu'il y aura une délibération à prendre pour l'acquisition de la

partie arrière et pour la validation du plan de financement et indique que « *les sommes inscrites au budget vont largement suffire* ».

Monsieur le Maire rapporte que la participation financière la plus importante sera celle de l'EPFB estimée à 195 000 euros. Il souligne l'importance d'avoir fait appel à l'EPFB pour la conduite de ce projet et se réjouit que la commune ait pu atteindre son objectif de faire en sorte que cette friche commerciale redevienne un commerce avec des logements à l'étage, tout en créant une liaison avec la rue du Bon Sauveur et notamment le parc en cours d'aménagement.

Monsieur Jean-Claude DAUPHIN demande si le futur propriétaire ayant l'obligation de réaliser deux logements aura également l'obligation de proposer des « *loyers encadrés ?* »

« *Non il n'y aura pas d'obligation* » répond Monsieur le Maire qui indique que le futur propriétaire envisage d'en conserver un pour ses salariés.

17h36 Arrivée de Madame Cinderella MARCHAND

Rapport n°4 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024, tel qu'annexé au rapport des délibérations.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Rapport n°5 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 sous la présidence de Monsieur Yves BOURDON (Monsieur le Maire étant sorti de la salle)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	23
Votes Pour :	23
Votes Contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « Boutiques Cœur de Ville » pour l'année 2024 comme suit :

BUDGET ANNEXE « BOUTIQUES COEUR DE VILLE »						
Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement	413,40 €		389,00 €	1 001,29 €		198,89 €
Section d'investissement	13 329,13 €		9 870,00 €	40 000,00 €		16 800,87 €
Totaux	13 742,53 €	- €	10 259,00 €	41 001,29 €		16 999,76 €

Rapport n°6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 sous la présidence de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025/08 du 20 février 2025, relative au débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que le délai de communication du projet de budget primitif 2025 est porté à 12 jours de l'assemblée délibérante,

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée,

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver pour 2025 le budget annexe « Boutiques Cœur de Ville »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	20
Votes Pour :	20
Votes Contre :	0
Abstention :	4 (Gildas HERVÉ, Sandrine BRIAND, Marie-Evelyne TOUDIC et Christel BONIZEC par procuration)

APPROUVE à l'unanimité, le budget annexe « Boutiques Cœur de Ville » 2024, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	10 000.00 €
Section d'investissement	161 800.87 €



BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTÉ »

Section d'exploitation		Montants	FONCTIONNEMENT 2024	
Recettes de l'exercice (A)	38 805,72 €		Dépenses	Recettes
Dépenses de l'exercice (B)	67 468,28 €		67 468,28 €	38 805,72 €
Résultat de l'exercice 2024 (A-B)	-28 662,56 €		Solde d'exécution de fonctionnement	-28 662,56 €
Résultat d'exploitation reporté 2023 (C)	-6 368,54 €		Déficit de fonctionnement reporté	-6 368,54 €
Résultat de clôture 2024 (A-B+C)	-35 031,10 €		Résultat de clôture	-35 031,10 €
Section d'investissement		Montants	INVESTISSEMENT 2024	
Recettes de l'exercice (A)	2 273 517,80 €		Dépenses	Recettes
Dépenses de l'exercice (B)	2 862 947,91 €		2 862 947,91 €	2 273 517,80 €
Résultat de l'exercice 2024 (A-B)	-589 430,11 €		Solde d'exécution d'investissement	-589 430,11 €
Résultat reporté 2023 (C)	133 411,72 €		Déficit d'investissement reporté	133 411,72 €
Résultat de clôture 2024(A-B+C)	-456 018,39 €		Résultat de clôture	-456 018,39 €
Total Résultat de clôture		-491 049,49 €	Résultat Global	
			-491 049,49 €	

(pages 3, 8 et 9 du rapport des délibérations et pages 9 et 10 des propositions budgétaires)

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Articles	Prévisions	Réalisations		Articles	Prévisions	Réalisations	
011	Charges à caractère général	6 000,00 €	5 503,14 €	70	Produits des services	- €	9 761,50 €
60611	Eau et assainissement	1 000,00 €	31,10 €	75	Autres produits de gestion courante	77 200,00 €	29 044,22 €
60612	Energie électricité	5 000,00 €	2 104,88 €	752	revenus des immeubles	11 500,00 €	11 544,22 €
60631	Fournitures d'entretien		356,96 €	75888	autres	48 200,00 €	
61558	Autres biens mobiliers		192,00 €	758888	produits exceptionnels divers	17 500,00 €	17 500,00 €
6156	Maintenance		730,80 €				
6238	Divers		1 584,00 €				
6262	Frais de télécommunications		503,40 €				
627	Services bancaires et assimilés						
66	Charges financières	63 831,46 €	60 992,56 €				
66111	Intérêts des emprunts	55 674,59 €	44 880,39 €				
66112	Rattachement des ICNE		6 435,49 €				
6615	Intérêts ligne de trésorerie	8 156,87 €	7 476,68 €				
6688	Autres charges	- €	2 200,00 €				
042	Opération d'ordre entre transfert	1 000,00 €	972,58 €				
	Résultat de fonctionnement reporté	6 368,54 €					
	TOTAL DEPENSES	77 200,00 €	67 468,28 €		TOTAL RECETTES	77 200,00 €	38 805,72 €
							RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE
							- 28 662,56 €

(page 9 des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

La DGS rappelle que les intérêts sont payés en fonctionnement et le capital en investissement. Concernant les revenus des immeubles, elle souligne que la majorité des professionnels de santé ont intégré les locaux au 1^{er} décembre 2024.

Compte administratif 2024

		Investissement					
		Dépenses		Recettes			
	Articles	Prévisions	Réalizations		Articles	Prévisions	Réalizations
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	21 595,43 €	041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	21 595,43 €
21	Immobilisations corporelles	101 000,00 €	51 836,07 €	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 000,00 €	972,58 €
2128	Autres aménagements et agencements		2 592,84 €				
21568	Autre matériel et outillage incendie et défense		1 020,00 €				
21838	Autre matériel informatique		4 630,60 €				
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	101 000,00 €	40 134,77 €	13	Subventions	1 705 926,00 €	795 617,34 €
2188	Autres		3 457,86 €	1311	Etat et établissements nationaux	1 023 926,00 €	355 225,00 €
				1312	Régions	232 000,00 €	140 392,34 €
23	Immobilisations en cours	2 840 000,00 €	2 782 747,87 €	13151	GFP de rattachement	150 000,00 €	- €
2312	agencements et aménagements de terrains		295 316,44 €	1384	Communes	300 000,00 €	300 000,00 €
2313	Constructions	2 840 000,00 €	2 486 936,05 €				
2315	Mat et outillage techniques	360 000,00 €	495,38 €				
16	Emprunts et dettes	6 770,00 €	6 768,54 €	16	Emprunts et dettes	1 467 432,28 €	1 455 332,45 €
1641	Remboursement emprunt	6 770,00 €	6 768,54 €	16	Emprunt long terme	1 467 432,28 €	1 450 000,00 €
				16	Emprunt court terme (FCTVA)		5 332,45 €
					Résultat N-1 reporté - excédent	133 411,72 €	
	TOTAL DEPENSES	2 997 770,00 €	2 862 947,91 €		TOTAL RECETTES	3 357 770,00 €	2 273 517,80 €
					RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		- 589 430,11 €

(page 9 des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Madame Hélène DENIS-PESROTEL, DGS, souligne que les subventions inscrites au compte administratif sont celles réellement perçues.

Compte Administratif 2024

2024	Résultat à la clôture ex. préc.	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de Clôture
INVESTISSEMENT	133 411,72		-589 430,11	-456 018,39
FONCTIONNEMENT	-6 368,54		-28 662,56	-35 031,10
TOTAL	127 043,18	0,00	-618 092,67	-491 049,49

(page 10 des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Articles	CA 2024	BP 2025		Articles	CA 2024	BP 2025	
011	Charges à caractère général	5 503,14 €	44 868,90 €	70	Produits des services	9 761,50 €	65 000,00 €
60611	Eau et assainissement	31,10 €	1 500,00 €	70878	Produits des tiers (charges)	9 761,50 €	65 000,00 €
60612	Energie électricité	2 104,88 €	10 000,00 €	75	autres produits de gestion courante	29 044,22 €	166 900,00 €
60621	Combustibles plaquettes bois	- €	7 000,00 €	752	Revenus des immeubles	11 544,22 €	77 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	356,96 €	5 000,00 €	75888	Autres	- €	51 277,28 €
6068	Autres matières et fournitures	- €	3 000,00 €	758888	Produits exceptionnels divers	17 500,00 €	38 622,72 €
61558	Autres biens mobiliers	192,00 €	2 000,00 €				
6156	Maintenance	730,80 €	7 800,00 €				
6238	Divers	1 584,00 €	2 000,00 €				
6262	Frais de télécommunications	503,40 €	6 500,00 €				
627	Services bancaires et assimilés	- €	68,90 €				
62	Autres services extérieurs	- €	40 000,00 €				
6283	Frais de nettoyage des locaux	- €	40 000,00 €				
63	Impôts, taxes	- €	2 000,00 €				
6378	Autres impôts et taxes	- €	2 000,00 €				
66	Charges financières	60 992,56 €	90 000,00 €				
66111	Intérêts des emprunts	44 880,39 €	80 000,00 €				
66112	Rattachement des ICNE	6 435,49 €	- €				
6615	Intérêts ligne de trésorerie	7 476,68 €	10 000,00 €				
6688	Autres charges	2 200,00 €	- €				
042	Opération d'ordre entre transfert	972,58 €	20 000,00 €				
	Resultat de fonctionnement reporté		35 031,10 €				
	TOTAL DEPENSES	67 468,28 €	231 900,00 €		TOTAL RECETTES	38 805,72 €	231 900,00 €

(page 11 des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

La DGS précise que « l'ensemble des décomptes définitifs globaux ne sont pas encore parvenus, on n'a donc pas encore payé toutes les factures du marché ». Concernant le revenu des immeubles, elle souligne une inscription des loyers à percevoir sur une année complète. Elle rappelle qu'il reste à ce jour, trois bureaux vacants au sein du pôle A « médecine générale et pôle femmes ». Au sein du pôle B « paramédical », sur les deux bureaux partagés, un est occupé depuis le 1^{er} mars par une orthoptiste et le second est occupé par une psychologue depuis le 1^{er} décembre, en moyenne 2 jours et demi par semaine.

Madame Maryse CASANAVE annonce qu'une demande d'occupation de ce bureau partagé à raison de deux jours par mois a été reçue. Il s'agit d'une épithésiste (professionnel de santé qui procède à l'appareillage, par prothèse faciale externe sur mesure).

La DGS poursuit en rappelant que les charges de fonctionnement comme les frais de nettoyage des locaux sont répartis entre les professionnels occupants.

Investissement						
Dépenses			Recettes			
Articles	CA 2024	BP 2025	Articles	CA 2024	BP 2025	
041 Opérations patrimoniales	21 595,43 €	- €	041 Opérations patrimoniales	21 595,43 €	- €	
21 Immobilisations corporelles	51 836,07 €	135 000,00 €	040 Opérations d'ordre transfert entre sections	972,58 €	20 000,00 €	
2111 Terrains nus	- €	96 500,00 €				
2128 Autres aménagements	2 592,84 €	- €	10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	191 103,73 €	
21568 Autre matériel et outillage	1 020,00 €	2 000,00 €	10222 FCTVA	- €	191 103,73 €	
21838 Autre matériel informatique	4 630,60 €	1 500,00 €				
21848 Autres mat. de bureau/mobilier	40 134,77 €	20 000,00 €	13 Subventions	795 617,34 €	985 914,66 €	
2188 Autres	3 457,86 €	15 000,00 €	1311 Etat et établissements nationaux	355 225,00 €	343 701,00 €	
			1312 Régions	140 392,34 €	92 213,66 €	
23 Immobilisations en cours	2 782 747,87 €	552 000,00 €	13151 GFP de rattachement	- €	150 000,00 €	
2312 Agencements/amngts de terrains	295 316,44 €	50 000,00 €	1384 Communes	300 000,00 €	400 000,00 €	
2313 Constructions	2 486 936,05 €	492 000,00 €				
2315 Mat et outillage techniques	495,38 €	10 000,00 €				
16 Emprunts et dettes	6 768,54 €	62 000,00 €	16 Emprunts et dettes	1 455 332,45 €	8 000,00 €	
1641 Remboursement emprunt	6 768,54 €	54 000,00 €	1641 Emprunt long terme	1 450 000,00 €	- €	
165 Dépôts et cautionnements versés	- €	8 000,00 €	165 Dépôts et cautionnements reçus	5 332,45 €	8 000,00 €	
Résultat N-1 reporté -		456 018,39 €				
TOTAL DEPENSES	2 862 947,91 €	1 205 018,39 €	TOTAL RECETTES	2 273 517,80 €	1 205 018,39 €	

(page 11 des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

17h47 Arrivée de Monsieur Julien ANTHOINE

Concernant le versement des subventions, Madame Hélène DENIS-PESROTEL indique qu'elles seront perçues « dès que l'ensemble des travaux seront terminés et que les factures seront réglées ».

Monsieur Jean-Claude DAUPHIN fait remarquer une baisse des subventions d'Etat « il était attendu 1 023 926€, 355 225€ ont été perçus en 2024 et 343 701€ sont attendues en 2025 ».

« En effet, on attendait 600 000€ en DSIL et on a perçu seulement 275 000€ » expose Monsieur le Maire « ce qui explique la participation de la commune à hauteur de 400 000€ pour équilibrer les dépenses d'investissement ». Il dit regretter par ailleurs que les différentes réserves faites auprès d'entreprises ne soient pas réglées à ce jour car cela retarde le versement des subventions. Il rappelle que la commune percevra également le FCTVA « ce qui permettra de faire un remboursement et de payer moins d'intérêts sur le prêt relais ».

Monsieur Gildas HERVÉ fait remarquer que c'est une participation très conséquente de la commune.

« un million » précise Monsieur le Maire.

« C'est énorme et là, la commune va devoir payer du fonctionnement supplémentaire, en espérant que ça s'équilibre comme cela, au moins le temps de récupérer des médecins supplémentaires. Pour l'instant l'objectif n'est pas rempli et l'investissement est colossal » rapporte Monsieur Gildas HERVÉ.

« Alors je ne dirais pas qu'il n'est pas rempli puisqu'un médecin parti à la retraite a été remplacé à hauteur de 3 jours par semaine (...) » répond Monsieur le Maire « D'autres professionnels de santé qui n'étaient pas de Bégard ont intégré la structure. On a un interne, un infirmier en pratique avancée qui permet de décharger les médecins et d'accueillir un peu plus de patients. Suite au départ à la retraite du Docteur Gallou, les médecins ont pu absorber sa patientèle. Chaque médecin dépasse les 500 patients, ils dépassent donc leur quota, font un effort considérable. » Il souligne que ce sont ces médecins grâce à leurs relations, à leur volonté d'accueillir et de former qui permettront d'attirer de nouveaux médecins et/ou spécialistes. « Il n'y a pas de ville moyenne aujourd'hui qui ne recherche pas un médecin. » Il fait référence à un projet de loi en cours qui permettrait d'orienter les jeunes médecins vers des zones prioritaires « mais comme c'est calé sur des zonages de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui ont trois à quatre ans de retard. Exemple sur la commune, sont encore comptabilisés les deux médecins partis à la retraite. » Il indique qu'une importante communication va être mise en place et rapporte qu'il y a déjà eu, un film tourné par la Banque des Territoires. « Un deuxième film va être réalisé par un deuxième financeur » annonce-t-il. Il se réjouit de faire constater que la partie paramédicale a été investie très rapidement par des professionnels bégarrois et extérieurs.

Monsieur Jean-Claude DAUPHIN intervient en disant que « c'est un beau projet que nous avons soutenu et que nous continuerons à soutenir et qui n'est pas surdimensionné. Et puis c'est peut-être, un jour, de pouvoir regarder les bégarrois en face et se dire qu'on a fait tout ce qu'on pouvait faire pour qu'il y ait une offre de santé sur le territoire. »

Monsieur le Maire souligne que la commune a participé financièrement à ce projet et donne comme exemple à titre comparatif le coût de refecton de voirie à venir pour terminer la dernière phase de l'avenue Pierre Perron évaluée à 900 000 euros.

« J'insiste sur le fait que la participation de la commune est énorme » poursuit Monsieur Gildas HERVÉ « et surtout l'attente de la population qui est très forte. Les discours et différentes communications menés pendant la construction ont donné l'impression de l'arrivée de nouveaux médecins et ça a beaucoup déçu. L'attente des habitants est à la hauteur de l'espérance que vous avez initiée. Je le redis, ce n'est pas de professions paramédicales dont on avait besoin mais de professions médicales. Ce n'est pas la taille du projet qui est importante mais l'efficacité de ce que l'on a à la fin du projet. Le Sous-préfet, lorsqu'il a déposé la première pierre avait expliqué que l'enjeu n'était pas de la construire mais de la remplir. On est tous d'accord. » Il donne comme exemple la décision de la commune de Trélévern de ne pas construire de maison médicale « par peur justement de l'enjeu financier. Alors, il ne faut pas oublier qu'un million d'euros c'est beaucoup et ça obère comme tu le disais d'autres projets qu'on aurait dû faire. L'avenue Pierre Perron c'est aussi important et on aura l'occasion d'en échanger tout l'heure ».

« Après c'est une question de priorisation » rétorque Monsieur le Maire « on sait aujourd'hui que les besoins exprimés par la population sont la santé et le logement (...) Aujourd'hui, lors de mes permanences, une demande sur deux concerne le logement et l'autre c'est, est-ce que vous pouvez me trouver un médecin ? (...) On n'a pas le pouvoir de faire venir un médecin mais on fait tout ce qui est en notre pouvoir pour attirer de nouveaux professionnels ». Il rappelle que sans ce projet, les médecins bégarrois ne seraient pas restés sur la commune « car leur local n'était plus adapté ». Ils ne pouvaient pas accueillir d'interne par exemple. Il souligne l'arrivée grâce aux médecins, d'un infirmier en pratique avancée qui intervient sur Bégard mais également sur Cavan et rapporte qu'ils sont en recherche active de nouveaux médecins. « Si cette maison de santé fonctionne bien et si cela

permet d'attirer de jeunes professionnels, on aura fait pour moi, tout ce qu'il fallait. On a fait un choix Gildas, on a fait un choix de la santé, de permettre aux gens d'avoir accès aux soins. Je suis fier que la commune de Bégard ait pu participer à la hauteur d'un million. On le savait dès le départ que la commune devrait prendre à sa charge une partie des loyers ».

« Il n'y a aucune garantie qu'il y ait de nouveaux médecins en effet mais sans ce projet c'est certain qu'il n'y en aurait pas » intervient Monsieur Laurent LE COQ en s'adressant à Monsieur Gildas HERVÉ.

Madame Maryse CASANAVE donne comme exemple la commune de Louargat qui dispose aujourd'hui de quatre médecins.

« Mais la participation de la commune n'était pas à cette hauteur-là » répond Monsieur Gildas HERVÉ.

Monsieur le Maire indique que la commune de Louargat a depuis, agrandi la surface de son bâtiment.

Monsieur Gildas HERVÉ assure avoir connaissance de leur budget et insiste sur le fait que la participation de la commune n'a pas été aussi conséquente.

« Tu nous fais donc le reproche d'avoir mis de l'argent sur ce projet ? » s'indigne Monsieur le Maire.

Propos que Monsieur Gildas HERVÉ réfute immédiatement.

Monsieur Yves BOURDON à son tour fait remarquer *« qu'à entendre ton discours Gildas, on n'aurait pas dû faire cette maison médicale ? »*

« Est-ce que j'ai dit ça ? » s'indigne Monsieur Gildas HERVÉ *« On partait sur un budget équilibré au départ, après on ne partait pas avec un engagement de la commune qui était aussi haut sauf erreur ? Je fais juste la remarque aujourd'hui. Les paramédicaux, c'est plein et c'est tant mieux mais l'enjeu ce n'était pas les paramédicaux. J'entends bien qu'il y avait des conditions posées par l'ARS mais globalement sur le retour, l'investissement est très très important et le fonctionnement va l'être également. Mais ne me dites pas que je n'ai pas voulu la maison médicale car on a suivi le projet ».*

Monsieur le Maire clot ce débat et invite Madame Hélène DENIS-PESROTEL à poursuivre la présentation.

Rapport n°9

Finances locales Budget annexe « Maison de Santé » Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – Révision n°4



MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE

Autorisation de Programme / Crédits de Paiement

➤ Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)

Libellé AP	Montant AP ajusté	CP 2022 (mandatés)	CP 2023 (mandatés)	CP 2024 (mandatés)	CP 2025
Maison de Santé	4 796 683,22 €	112 957,00 €	1 162 142,28 €	2 834 583,94€	687 000€



Subvention "Maison de Santé"	TOTAL
DSIL (phase 1) - notification	605 609,00 €
DSIL (phase 2) en attente	275 000,00 €
Région "Bien Vivre en Bretagne 2022« - notification	232 606,00 €
Agglomération inscrit	150 000,00 €

Délibération n° 9

Pages 18 et 19 du rapport des délibérations

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

La DGS fait part qu'il convient d'inscrire un crédit de paiement de 687 000 euros pour 2025 et non 695 000 euros comme indiqué dans le rapport des délibérations.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	24
Votes Pour :	24
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°4), telle que présentée ci-dessus.



MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE

MSP

Un projet de territoire, labellisé par L'ARS

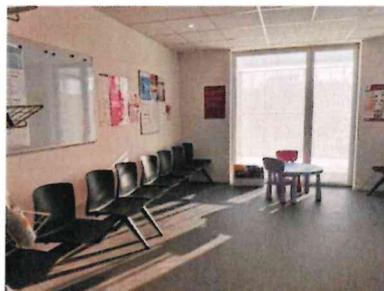
- Favoriser l'installation des professionnels de santé souhaitant un travail en exercice coordonné
- Accueil d'étudiants en médecine
- Favoriser l'accès aux soins
- Réunir les professionnels de santé du territoire autour de projets de soins visant à améliorer l'efficacité du dépistage, de la prise en charge et du traitement des certaines pathologies
- Développer les projets de santé pour la population



Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025



MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE



Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Rapport n°7 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	24
Votes Pour :	24
Votes Contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024, tel qu'annexé au rapport des délibérations.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Rapport n°8 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 sous la présidence de Monsieur Yves BOURDON (Monsieur le Maire étant sorti de la salle)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	23
Votes Pour :	23
Votes Contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « Maison de Santé » pour l'année 2024 comme suit :

BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTÉ »						
Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement	6 368,54 €		67 468,28 €	38 805,72 €	35 031,10 €	
Section d'investissement		133 411,72 €	2 862 947,91 €	2 273 517,80 €	456 018,39 €	
Totaux		127 043,18 €	2 930 416,19 €	2 312 323,52 €	491 049,49 €	

Rapport n°10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 sous la présidence de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025/08 du 20 février 2025, relative au débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que le délai de communication du projet de budget primitif 2025 est porté à 12 jours de l'assemblée délibérante,

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée,

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver pour 2025 le budget annexe « Maison de Santé »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE à l'unanimité, le budget annexe « Maison de Santé » 2025, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	231 900.00 €
Section d'investissement	1 205 018.39 €



BUDGET ANNEXE « PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES »

18h06 Arrivée de Madame Cécile BOÉTÉ



BUDGET PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Compte de gestion et compte administratif 2024

Section d'exploitation	Montants
Recettes de l'exercice (A)	5 000,35 €
Dépenses de l'exercice (B)	1 972,96 €
Résultat de l'exercice 2024 (A-B)	3 027,39 €
Résultat de clôture 2024 (A+B+C)	3 027,39 €

Section d'investissement	Montants
Recettes de l'exercice (A)	120 000,00 €
Dépenses de l'exercice (B)	7 620,00 €
Résultat de l'exercice 2024 (A-B)	112 380,00 €
Résultat de clôture 2024(A+B+C)	112 380,00 €

Total Résultat de clôture 115 407,39 €

FONCTIONNEMENT 2024	
Dépenses	Recettes
1 972,96 €	5 000,35 €
Solde d'exécution de fonctionnement	3 027,39 €
Résultat de clôture	3 027,39 €

INVESTISSEMENT 2024	
Dépenses	Recettes
7 620,00 €	120 000,00 €
Solde d'exécution d'investissement	112 380,00 €
Résultat de clôture	112 380,00 €

Résultat Global 115 407,39 €

(pages 3, 12 et 13 des délibérations et 21, 22 des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

La DGS explique que les travaux ont été réalisés mais qu'ils seront payés en 2025.



BUDGET PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Budget Primitif 2025

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Articles	Prévisions		Articles	Prévisions	
011 Charges de gestion courante	7 000,00 €	70	Ventes de produits fabriqués	41 892,61 €	
6063 Fournitures petit équipement	500,00 €	701	Ventes produits finis et intermédiaires	41 892,61 €	
6132 Locations immobilières					
61521 Entretien et réparations bâtiments publics	4 000,00 €				
6161 Assurances	2 000,00 €				
6231 Annonces et insertions	500,00 €				
63 Impôts et taxes	800,00 €	75	Autres produits de gestion courante	- €	
635112 Impôts entreprises réseaux	800,00 €	7588	Autres produits de gestion courante	- €	
66 Charges financières	4 500,00 €	77	Produits exceptionnels	- €	
66111 Intérêts des emprunts	4 000,00 €	778	Autres produits exceptionnels	- €	
66112 Intérêts ICNE	- €				
6615 Intérêts ligne de trésorerie	500,00 €				
67 Charges exceptionnelles	- €				
672 Reversement excédent à la commune	- €				
023 Virement	32 620,00 €				
042 Amortissements	- €				
			Résultat N-1 reporté - excédent	3 027,39 €	
TOTAL DEPENSES	44 920,00 €		TOTAL RECETTES	44 920,00 €	

(page 22 des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Articles	RAR	Nouveaux crédits	BP	Articles	RAR	Nouveaux crédits	BP
				042	Amortissements		- €
20	Immobilisations incorporelles	14 065,00 €	5 000,00 €	19 065,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	32 620,00 €
2031	Frais d'études	14 065,00 €	5 000,00 €	19 065,00 €			
21	Immobilisations corporelles	108 694,08 €	5 240,92 €	113 935,00 €	13	Subventions	- €
2151	Installations complexes spécialisées	108 694,08 €	- €	108 694,08 €	1311	Subvention Etat	
2154	Matériel industriel	- €	5 240,92 €	5 240,92 €	1312	Subvention Région	
				- €	1315	Participation Agglomération	
				- €	1314	Participation Budget Général	
16	Emprunts et dettes		12 000,00 €	12 000,00 €	16	Emprunts et dettes	- €
1641	Remboursement emprunt		12 000,00 €	12 000,00 €	1641	Emprunt	- €
						Résultat N-1 reporté - excédent	112 380,00 €
	TOTAL DEPENSES	122 759,08 €	22 240,92 €	145 000,00 €		TOTAL RECETTES	145 000,00 €

(page 22 des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025



Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

- Puissance installée :
147,84kWc
(D.C.E = 1,24kWc)
- Production annuelle :
132MWh



Autoconsommation collective, partage d'électricité entre producteurs et consommateurs à une échelle locale.



Monsieur le Maire expose que la demande de branchement a été réalisée auprès d'ENEDIS. Il rappelle que c'est un principe d'autoconsommation collective et qui va permettre d'alimenter d'autres bâtiments communaux. « *Cela va nous permettre de maîtriser les dépenses énergétiques* » souligne-t-il tout en rappelant la hausse du coût de l'énergie appliqué depuis quelques années et le contexte international incertain. Il soumet que des panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur d'autres bâtiments communaux comme les services techniques par exemple.

Monsieur Gildas HERVÉ se dit satisfait de ce projet « *car on devient autonome, c'est très bien. Mais il faudrait revoir l'isolation de nos bâtiments* » Il cite comme exemple l'école de Baloré et rappelle qu'un audit énergétique a été réalisé et regrette qu'il n'ait pas été communiqué. « *Parce*

que produire de l'énergie verte c'est bien mais ce n'est pas pour la disperser dans des locaux mal isolés et j'aurais aimé en discuter ce soir malgré que cela a été fait en commission ».

Monsieur Laurent LE COQ, en tant qu'adjoint aux affaires scolaires indique « *en effet, j'ai réalisé une petite synthèse de l'audit qui a été présentée en commission car je trouvais important que ses membres soient informés mais l'audit n'a pas été présenté officiellement* » et précise qu'à ce jour le compte-rendu de cet audit n'a pas encore été présenté en municipalité. « *Le bâtiment a été classé entre C et D* » rapporte-t-il « *ce n'est donc pas catastrophique même si les locaux sont vieillissants* ».

Monsieur Gildas HERVÉ réitère que « *la production d'énergie verte est très importante mais qu'il convient d'aménager les bâtiments d'années en années afin qu'ils soient moins énergivores tout simplement* ».

Monsieur le Maire reconnaît effectivement que « *l'école sera certainement un des chantiers dans les années à venir car elle a trente ans et à l'époque, nous n'étions pas dans la précarité énergétique* ». Il souligne le coût important des travaux de rénovation énergétique et rappelle la mise en place par l'Etat du « fonds vert » sur le bâti scolaire.

Monsieur Laurent LE COQ souligne qu'il sera effectivement très important de rechercher des subventions.

Rapport n°14 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024, tel qu'annexé au rapport des délibérations.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Rapport n°15 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 sous la présidence de Monsieur Yves BOURDON (Monsieur le Maire étant sorti de la salle)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	23
Votes Pour :	23
Votes Contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « Production Energies Renouvelables » pour l'année 2024 comme suit :

BUDGET ANNEXE « PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES »						
Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement			1 972,96 €	5 000,35 €		3 027,39 €
Section d'investissement			7 620,00 €	120 000,00 €		112 380,00 €
Totaux			9 592,96 €	125 000,35 €		115 407,39 €

Rapport n°16 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 sous la présidence de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025/08 du 20 février 2025, relative au débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que le délai de communication du projet de budget primitif 2025 est porté à 12 jours de l'assemblée délibérante,

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée,

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver pour 2025 le budget annexe « Production d'énergies renouvelables »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	24
Votes Pour :	24
Votes Contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE à l'unanimité, le budget annexe « Production d'énergies renouvelables » 2025, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	44 920.00 €
Section d'investissement	145 000.00 €



BUDGET ANNEXE « ARMORIPARK »

Madame Hélène DENIS-PESROTEL est invitée à poursuivre la présentation.



ARMORIPARK

Compte de gestion 2024

Section d'exploitation	Montants
Recettes de l'exercice (A)	765 671,03 €
Dépenses de l'exercice (B)	762 731,72 €
Résultat de l'exercice 2024 (A - B)	2 939,31 €
Résultat d'exploitation reporté 2023 (C)	-104 832,52 €
Résultat de clôture 2024 (A -B+C)	-101 893,21 €

Section d'investissement	Montants
Recettes de l'exercice (A)	211 335,55 €
Dépenses de l'exercice (B)	133 340,38 €
Résultat de l'exercice 2024 (A -B)	77 995,17 €
Résultat reporté 2023 (C)	36 929,13 €
Résultat de clôture 2024 (A -B+C)	114 924,30 €

Total Résultat de clôture 13 031,09 €

(pages 10 et 11 du rapport des délibérations)

Compte Administratif 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
762 731,72 €	765 671,03 €	133 340,38 €	211 335,55 €
Solde d'exécution de fonctionnement	2 939,31 €	Solde d'exécution d'investissement	77 995,17 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

(hors restes à réaliser)

2024	Résultat à la clôture ex. préc.	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de Clôture
INVESTISSEMENT	36 929,13		77 995,17	114 924,30
FONCTIONNEMENT	-104 832,52		2 939,31	-101 893,21
TOTAL	-67 903,39	0,00	80 934,48	13 031,09

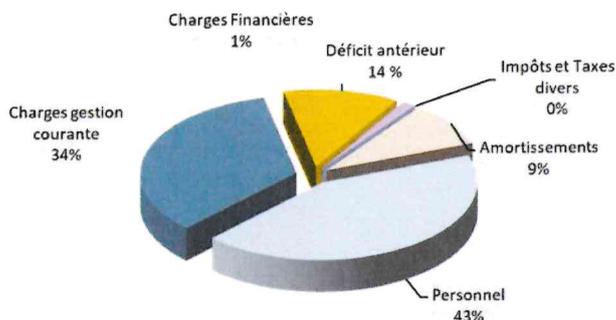
(page 13 des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Dépenses de fonctionnement 2024

CA 2024 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	867 564,24 €
Personnel	372 562,63 €
Charges gestion courante	296 892,44 €
Déficit Antérieur	104 832,52 €
Charges Financières	11 794,69 €
Impôts et Taxes divers	146,41 €
Amortissements	81 335,55 €



(pages 13 à 16 du rapport des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Madame Hélène DENIS-PESROTEL rappelle que le budget annexe « Armoripark » est HT.

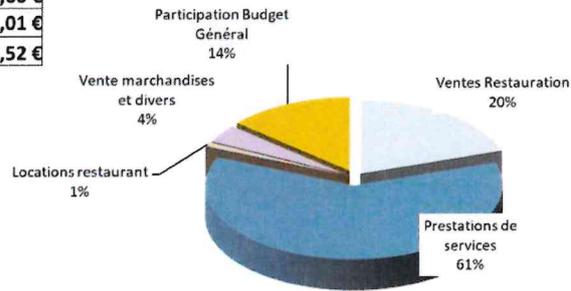


ARMORIPARK

Recettes de fonctionnement 2024 HT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	765 671,03 €
Ventes Restauration	153 654,11 €
Prestations de services	469 063,39 €
Locations restaurant	7 690,00 €
Vente marchandises et divers	30 431,01 €
Participation Budget Général	104 832,52 €

Résultat de clôture exploitation 2024 :
- 101 893,21 €



(pages 13 à 17 du rapport des propositions budgétaires)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

La DGS indique que le résultat de clôture est de 101 893,21€ « ce sera le montant de la participation du budget principal en 2025 ».



ARMORIPARK

Investissements 2024



Travaux en régie

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025



Parcours pieds nus



Espace pitchoun



Home Ball

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2025		Chapitre	BP 2025	
011	Charges courantes	362 000,00 €	13	Atténuation de charges	- €
012	Personnel	405 000,00 €	70	Ventes produits	865 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	75	Autres produits de gestion courante	738,52 €
66	Charges financières	13 000,00 €	77	Produits exceptionnels	111 893,21 €
67	Charges exceptionnelles	238,52 €			
I Opérations réelles sous-total		780 738,52 €	I Opérations réelles sous-total		977 631,73 €
II Opérations d'ordre sous-total		95 000,00 €	II Opérations d'ordre sous-total		- €
Déficit reporté		101 893,21 €			
I + II - Total		977 631,73 €	I + II - Total		977 631,73 €

Détail pages 16 à 19 des propositions budgétaires

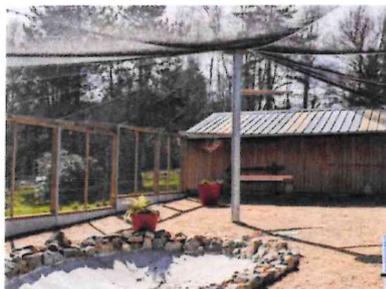
Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

18h20 Arrivée de Monsieur Maël LE GALL

Investissement									
Dépenses				Recettes					
Chapitre		RAR 2024	Proposition 2025	Total Budget	Chapitre		RAR 2024	Proposition 2025	Total Budget
21-23	Immo corporelles	120 000,00 €	21 788,94 €	141 788,94 €	13	Subventions d'investissement			
16	Rbt Emprunts		68 135,36 €	68 135,36 €	16	Emprunts	- €	- €	- €
I Opérations réelles sous-total		120 000,00 €	89 924,30 €	209 924,30 €	I Opérations réelles sous-total		- €	- €	- €
II Opérations d'ordre sous-total					II Opérations d'ordre sous-total			95 000,00 €	95 000,00 €
					Excédent reporté				114 924,30 €
I + II - Total		120 000 €	89 924,30 €	209 924,30 €	I + II - Total		- €	95 000,00 €	209 924,30 €

Détail pages 16 à 19 des propositions budgétaires

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025



Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Monsieur le Maire rappelle que le parc est ouvert depuis le 29 mars. Il tient à remercier la directrice et ses équipes pour le travail effectué, ainsi que les élus. Comme chaque année, il espère une météo favorable, facteur indéniable pour la fréquentation. « 63 000 visiteurs l'an dernier, ce n'est pas rien ».

Monsieur David BODEVEUR, conseiller délégué au parc de loisirs est invité à faire un point suite à l'ouverture.

Il cite les travaux effectués pendant la période de fermeture : cheminement extérieur et travaux de plomberie à la piscine, réfection du poulailler « *pour le mettre en valeur* », de la volière, réfection de peinture à l'accueil. Il précise que l'ensemble des travaux a été réalisé en régie. Pour les investissements les plus importants en 2025 : achat d'une nouvelle machine à glaces pour un montant de 3000 euros, de trois pédalos pour 10 300 euros, d'une nouvelle structure gonflable à sensation pour 13 000 euros, de nouvelles luges et de rénovation de la piste pour 22 000 euros. Il indique que le logiciel de caisse a également été changé pour un montant d'environ 17 000 euros. Concernant le recrutement des saisonniers, il expose que 134 candidatures ont été déposées dont 43 bégarrois. Seront ainsi recrutés :

3 agents à l'accueil, 8 agents au snack, 8 agents en plein air, 6 agents à la tyrolienne, 3 agents titulaires du brevet national sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et de 3 agents maître-nageur sauveteur (MNS).

Il rapporte que les horaires d'ouverture en basse saison du 29 mars au 30 juin sont comme suit : pendant les vacances scolaires de la zone B de 11h00 à 18h. Le parc est ouvert tous les mercredis de 14h à 18h00, tous les week-ends de 11h00 à 18h00, ainsi que tous les jours fériés. Les tarifs individuels à la journée :

Basse saison : gratuit pour les enfants de moins de 4 ans, 11 euros pour les enfants de 4 à 17 ans et 12 euros pour les adultes. Un tarif réduit de 10% est appliqué pour les bégarrois et les personnes à mobilité réduite (PMR), les + de 65 ans et les étudiants. La tyrolienne étant fermée en basse saison, un tarif spécial est appliqué les mercredis après-midi : 5 euros pour les enfants et 6 euros pour les adultes.

Abonnement : pour les bégarrois 33€ pour les enfants de 4 à 17 ans et 38 euros pour les adultes. Les grands-parents bégarrois abonnés peuvent également bénéficier du tarif bégarrois pour leurs petits-enfants. Pour les extérieurs, l'abonnement est fixé à 58,50 euros pour les enfants de 4 à 17 ans et de 62,50 euros pour les adultes.

Il tient à remercier les agents du service technique, Marine BOVI-BATISTELLA, la directrice et Mathilde CHATRE son adjointe pour tout le travail accompli.

En conclusion, il annonce qu'il y a eu 192 entrées le samedi 29 mars et 230 le dimanche 30 mars. Et à ce jour : 233 abonnements, dont 69 adultes bégarrois, 118 enfants bégarrois, 16 adultes extérieurs et 30 enfants extérieurs.

Madame Sylviane BICZO, adjointe en charge du parc intervient à son tour et souligne que « *les dépenses sont maîtrisées, notamment celles concernant l'énergie* ». Elle relève une augmentation des frais de personnel dues à une volonté de la directrice afin que les agents saisonniers « *soient bien dans leur travail et que les visiteurs soient bien accueillis.* » Elle rapporte qu'il n'y a pas eu à ce jour de critiques sur les réseaux sociaux. Elle se réjouit des nouveautés et réfections diverses et tient également à son tour, à remercier la directrice et son adjointe pour leur investissement, leurs propositions constructives. Elle remercie également Monsieur David BODEVEUR « *de me secondar efficacement dans mes tâches* ».

Madame Karine DODOKAL, en tant que directrice de l'école de Trézélan souligne également la qualité d'accueil des élèves lors des cours de piscine.

Monsieur Gildas HERVÉ réitère sa demande à savoir, si les agents mis à disposition de l'entretien du parc et ceux intervenant en régie sont comptabilisés dans le budget du parc.

Monsieur le Maire répond par la négative.

« De ce fait, nous allons voter contre » annonce d'ores et déjà Monsieur Gildas HERVÉ *« sachant que cette participation a été estimée en 2022 à 90 000 euros (...) aussi ce serait bien d'y réfléchir. De plus où en est-on des études sur ces bâtiments vieillissants ? (...) Très honnêtement, j'admire le travail de Marine et de son équipe dans ces conditions et je souligne également l'aide importante apportée par David depuis son arrivée dans le cadre de son mandat de conseiller délégué. »*

Monsieur le Maire quant aux études, indique *« qu'il va falloir retravailler le projet puisque les montants proposés étant trop conséquents ne pourraient être portés par le budget du parc. »* Il souligne que le parc comparé à d'autres structures fonctionnement bien et fait référence notamment à la chaudière qui certes *« est vieillissante »* mais qui fait l'objet d'un entretien régulier. *« Le point noir, ce sont les vestiaires lors de forte fréquentation »*. Il donne pour exemple le projet de bassin aqualudique sur Guingamp *« qui était chiffré, il y a deux ans à 17 millions et qui est aujourd'hui passé à 22 millions »*.

Rapport n°11 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024, tel qu'annexé au rapport des délibérations.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Rapport n°12 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 sous la présidence de Monsieur Yves BOURDON (Monsieur le Maire étant sorti de la salle)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment, ses articles L1612-12 et L2121-31,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public,

Vu la présentation en commission « finances et administration générale » en date du 17 mars 2025,

Sous la présidence de Monsieur Yves BOURDON, 1^{er} adjoint,

Il est soumis au conseil municipal, pour approbation, le compte administratif 2024 du budget annexe « Armoripark» ci-après :

BUDGET ANNEXE « ARMORIPARK »						
Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement	104 832,52 €		762 731,72 €	765 671,03 €	101 893,21 €	
Section d'investissement		36 929,13 €	133 340,38 €	211 335,55 €		114 924,30 €
Totaux	67 903,39 €		896 072,10 €	977 006,58 €		13 031,09 €

Hors de la présence de Monsieur Vincent CLECH, maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « Armoripark » pour l'année 2024.

Rapport n°13 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 sous la présidence de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025/08 du 20 février 2025, relative au débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que le délai de communication du projet de budget primitif 2025 est porté à 12 jours de l'assemblée délibérante,

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée,

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver pour 2025 le budget annexe « Armoripark »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>21</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>4 (Gildas HERVÉ, Sandrine BRIAND, Marie-Evelyne TOUDIC et Christel BONIZEC par procuration)</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE, le budget annexe « Armoripark » 2025, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	977 631.73 €
Section d'investissement	209 924.30 €

Madame Hélène DENIS-PESROTEL est invitée à poursuivre la présentation.



BUDGET PRINCIPAL « VILLE DE BEGARD »



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

Compte de gestion 2024

Compte de gestion

Compte administratif

Section d'exploitation	Montants
Recettes de l'exercice (A)	5 541 162,90 €
Dépenses de l'exercice (B)	4 683 889,75 €
Résultat de l'exercice 2024 (A - B)	857 273,15 €
Résultat d'exploitation reporté 2023 (C)	386 107,78 €
Résultat de clôture 2024 (A -B+C)	1 243 380,93 €

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
4 683 889,75 €	5 541 162,90 €
Solde d'exécution de fonctionnement	857 273,15 €
Excédent de fonctionnement reporté	386 107,78 €
Résultat de clôture	1 243 380,93 €

Section d'investissement	Montants
Recettes de l'exercice (A)	2 054 508,84 €
Dépenses de l'exercice (B)	1 757 281,67 €
Résultat de l'exercice 2024 (A - B)	297 227,17 €
Résultat reporté 2023 (C)	164 954,65 €
Résultat de clôture 2024(A -B+C)	462 181,82 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
1 757 281,67 €	2 054 508,84 €
Solde d'exécution d'investissement	297 227,17 €
Excédent d'investissement reporté	164 954,65 €
Résultat de clôture	462 181,82 €

Total Résultat de clôture 1 705 562,75 €

Résultat Global 1 705 562,75 €

Concordance du compte de gestion et du compte administratif

(pages 14 et 15 du rapport des délibérations)

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

Compte Administratif 2024

Fonctionnement											
Dépenses				érosion	Recettes			érosion			
Chapitre	Budget 2024	Mandats	%		Chapitre	Budget 2024	Titres	%			
11	Charges courantes	1 194 000,00 €	1 045 688,35 €	88%	13	Atténuation de charges	40 407,22 €	97 944,57 €	242%		
12	Personnel	2 800 000,00 €	2 630 771,17 €	94%	70	Ventes produits	210 300,00 €	126 697,40 €	60%		
14	Atténuation de produits	9 000,00 €	3 595,00 €	40%	73	Impôts et taxes	371 932,00 €	391 750,54 €	105%		
65	Autres charges de gestion courante	657 000,00 €	516 540,73 €	79%	73	Impositions directes	2 874 245,00 €	2 875 962,90 €	100%		
66	Charges financières	84 000,00 €	75 564,52 €	90%	74	Dotations, subventions participations	1 784 508,00 €	1 855 525,67 €	104%		
67	Charges spécifiques	1 000,00 €	60,08 €	6%	75	Autres produits de gestion courante	50 500,00 €	43 571,68 €	86%		
					76	Produits financiers	- €	13 731,48 €			
					77	Produits spécifiques	91 353,14 €	99 596,10 €	109%		
I Opérations réelles				4 745 000,00 €	4 272 219,85 €	90,04%	I Opérations réelles		5 423 245,36 €	5 504 780,34 €	101,5%
II Opérations d'ordre				1 124 353,14 €	411 669,90 €	36,61%	II Opérations d'ordre		60 000,00 €	36 382,56 €	60,64%
							Excédent reporté		386 107,78 €		
I + II - Total				5 869 353,14 €	4 683 889,75 €	79,80%	I + II - Total		5 869 353,14 €	5 541 162,90 €	94,41%

Détails des articles pages 27, 28, 33 et 34 du rapport des propositions budgétaires

Solde d'exécution de l'exercice	857 273,15 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	386 107,78 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 243 380,93 €

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

La DGS rappelle aux élus que le détail par article est présenté dans le rapport des propositions budgétaires.

Elle précise que les atténuations de charge d'un montant de 97 944,57€ correspondent aux remboursements de l'assurance suite aux arrêts maladie.

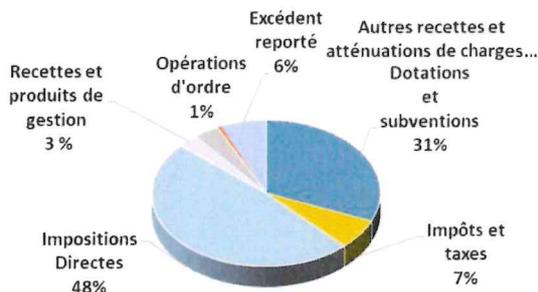
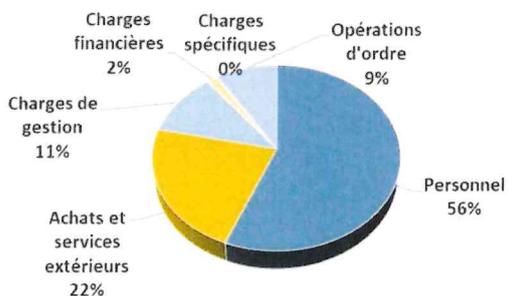


BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

Compte Administratif 2024

CA 2024 - Dépenses de fonctionnement	4 683 889,75 €
Personnel	2 630 771,17 €
Achats et services extérieurs	1 045 688,35 €
Charges de gestion	516 540,73 €
Charges financières	75 564,52 €
Charges spécifiques	60,08 €
Atténuation de Produits	3 595,00 €
Opérations d'ordre	411 669,90 €

CA 2024 - Recettes de fonctionnement	5 927 270,68 €
Dotations et subventions	1 855 525,67 €
Impôts et taxes	391 750,54 €
Impositions Directes	2 875 962,90 €
Recettes et produits de gestion	170 269,08 €
Autres recettes et atténuations de charges	211 272,15 €
Opérations d'ordre	36 382,56 €
Excédent reporté	386 107,78 €



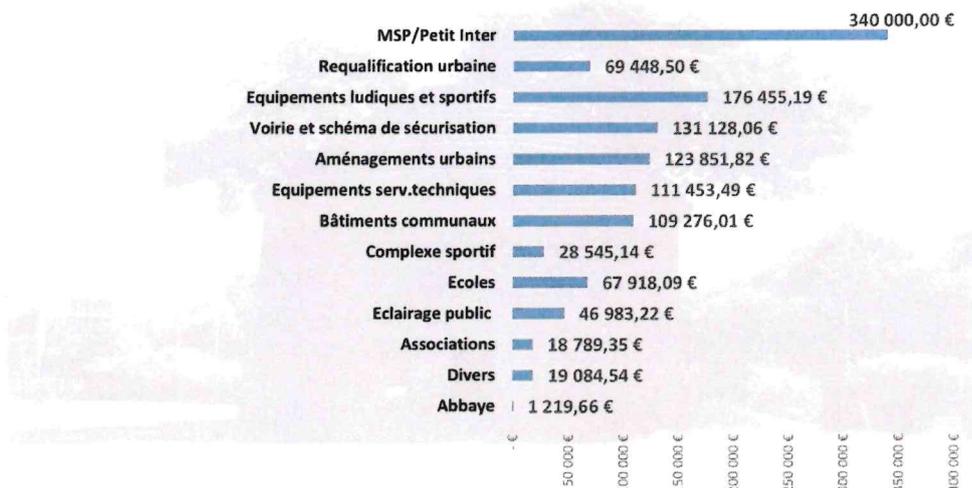
BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

2024

- Mise en place d'animations sur le marché, fête de la musique, sorties familles en partenariat avec la MJC
- Journées du patrimoine en partenariat avec l'association culturelle du Bon Sauveur, salon du livre, visites culturelles de l'Abbaye, concerts à la chapelle
- Accompagnement de l'association des commerçants pour l'animation du centre-ville, bons d'achats pour les colis de Noël, feu d'artifice
- Animations, ateliers à la médiathèque
- Soutien aux associations



Investissements 2024 - 1 244 153,07€ (CA et Restes à Réaliser)



Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Monsieur Gildas HERVÉ fait remarquer qu'à la page 35 du rapport des propositions budgétaires, le total des investissements au compte administratif 2024 est de 1 757 281,67€.

La DGS après vérification explique que c'est le montant total global des investissements 2024 auquel sont comptabilisés le remboursement du capital des emprunts et les opérations d'ordres.

INVESTISSEMENT RESULTAT GLOBAL 2024 et RAR « restes à réaliser »

INVESTISSEMENT	CA 2024	Excédent d'investissement
RECETTES	2 054 508,84 €	462 181,82 €
DEPENSES	1 757 281,67 €	
DIFFERENCE	297 227,17 €	↑
Résultat reporté	164 954 ,654 €	Excédent à reporter au BP 2025

RAR (Restes à réaliser)	
INVESTISSEMENT	
RECETTES	84 344 ,00 €
DEPENSES	174 641,56 €
DIFFERENCE	- 90 297,56 €

- Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre .
- Les restes à réaliser sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif et sont repris, pour un montant identique, dans le budget suivant.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024
SUR L'EXERCICE 2025

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	1 243 380,93 €
Total affectation au 1068 à l'Investissement en 2025	887 421,13 €
Solde de fonctionnement à reporter au budget 2025	355 959,80 €

Délibération n° 19 Après vote des CA

Pages 20 du rapport des délibérations et 26 des propositions budgétaires

Faute de frappe dans
rapport des
propositions
budgétaires

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

La DGS précise que cette délibération sera soumise au vote après le vote du compte administratif.

Rapport n°20

Institutions et vie politique Exercice des mandats locaux Etat présentant l'ensemble des indemnités des élus pour l'année 2024

Indemnités annuelles des conseillers municipaux Information

Délibération n° 20-- prend acte

Page 21 du rapport des délibérations

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions, exercés en leur sein et au sein de tout syndicat.

Ainsi, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal de Bégard pour l'année 2024, est détaillé dans le tableau ci-annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

PREND acte de cette communication.

ETAT DES INDEMNITES DES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL DE BEGARD ANNEE 2024

(au sens de l'article 93 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique)

NOM-PRENOM	FONCTION AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL	INDEMNITES/MONTANT BRUT ANNUEL											
		COMMUNE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GUINGAMP-PAIMPOL	DEPARTEMENT	REGION	SMITRED	CDG	SDE	SYNDICAT DES EAUX DU JAUDY	SYNDICAT....			
CLECH Vincent	MAIRE	31 198,92 €	17 313,48 €										
BOURDON Yves	ADJOINT	8 054,88 €											
BOÉTÉ Cécile	ADJOINT	8 054,88 €				8 740,56 €							
LE GALL Maël	ADJOINT	8 054,88 €											
CASANAVE-LAULIVE Maryse	ADJOINT	8 054,88 €											
LE COQ Laurent	ADJOINT	8 054,88 €											
BICZO Sylviane	ADJOINT	8 054,88 €										8 385,48 €	
LE FLOCH Eric	ADJOINT	8 054,88 €											
LE LUYER Martine	CONSEILLER MUNICIPAL	739,92 €											
PIRON Valentina	CONSEILLER DELEGUE	2 959,56 €											
HADJADJE Valérie	CONSEILLER DELEGUE	2 959,56 €											
TASSEL Stéphane	CONSEILLER MUNICIPAL	739,92 €											
GUILLAUME Hervé	CONSEILLER MUNICIPAL	0,00 €	ne souhaite plus percevoir d'indemnité depuis le 01/12/22										
ANTHOINE Julien	CONSEILLER MUNICIPAL	739,92 €											
BODEVEUR David	CONSEILLER DELEGUE	2 959,56 €											
THEFO Laurence	CONSEILLER MUNICIPAL	739,92 €											
STEUNOU-LE DRET Christelle	CONSEILLER MUNICIPAL	739,92 €											
LE GUEVELLOU Marjorie	CONSEILLER DELEGUE	2 959,56 €											
BENECH Pauline	CONSEILLER MUNICIPAL	739,92 €											
LE HERVÉ Thomas	CONSEILLER MUNICIPAL	739,92 €											
BONIZEC Christel	CONSEILLER MUNICIPAL	739,92 €											
HERVÉ Gildas	CONSEILLER MUNICIPAL	0,00 €	n'a pas souhaité percevoir d'indemnité										
BRIAND Sandrine	CONSEILLER MUNICIPAL	739,92 €											
GOURHANT Pierrick	CONSEILLER MUNICIPAL	273,36 €	démission le 13/05/2024										
TOUDIC Marie-Evelyne	CONSEILLER MUNICIPAL	468,61 €	Début de mandat le 14/05/2024										
DAUPHIN Jean Claude	CONSEILLER MUNICIPAL	739,92 €											
DODOKAL Karine	CONSEILLER MUNICIPAL	739,92 €											
MARCHAND Cinderella	CONSEILLER MUNICIPAL	739,92 €				41 434,08 €							



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

Budget Primitif 2025

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre		Budget 2025	Chapitre	Budget 2025	
011	Charges courantes	1 223 900,00 €	13	Attenuation de charges	50 840,20 €
012	Personnel	2 900 000,00 €	70	Ventes produits	177 300,00 €
14	Atténuation de produits	8 600,00 €	73	Impôts et taxes	384 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	735 500,00 €	731	Impositions directes	2 916 800,00 €
66	Charges financières	91 900,00 €	74	Dotations, subventions participations	1 924 100,00 €
67	Charges spécifiques	2 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €
68	Dotations aux provisions	100,00 €	76	Produits financiers	8 000,00 €
			77	Produits spécifiques	20 000,00 €
Opérations réelles sous-total		4 962 000,00 €	Opérations réelles sous-total		5 521 040,20 €
Opérations d'ordre sous-total		980 000,00 €	Opérations d'ordre sous-total		65 000,00 €
			Excédent reporté		355 959,80 €
Total		5 942 000,00 €	Total		5 942 000,00 €

pages 26 à 34 du rapport des propositions budgétaires

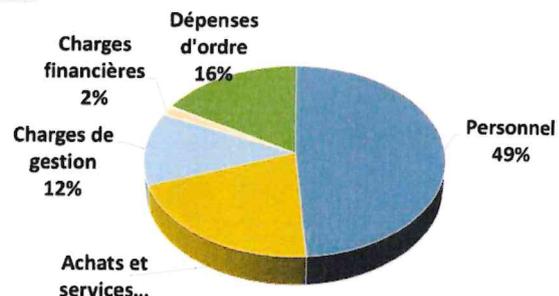
Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

BP 2025 - Dépenses de fonctionnement

BP 2025 - Dépenses de fonctionnement	5 942 000,00 €
Personnel	2 900 000,00 €
Achats et services extérieurs	1 223 900,00 €
Charges de gestion	735 500,00 €
Charges financières	91 900,00 €
Charges spéc. Atténuations Pds	10 700,00 €
Dépenses d'ordre	980 000,00 €



page 29 du rapport des propositions budgétaires

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

BP 2025 - Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		CA 2024	BP 2025	variation	pourcentage du budget réel
011	Charges à caractère général	1 045 688,35 €	1 223 900,00 €	17,04%	24,67%
60	dont achats et fournitures	604 918,43 €	695 000,00 €	14,89%	
61	dont services extérieurs	293 539,40 €	320 400,00 €	9,15%	
62	dont autres services extérieurs	122 748,52 €	180 500,00 €	47,05%	
14	Impôts et taxes atténuations	3 595,00 €	8 600,00 €	139,22%	0,17%
012	Charges de personnel	2 630 771,17 €	2 900 000,00 €	10,23%	58,44%
65	Autres charges de gestion	516 540,73 €	735 500,00 €	42,39%	14,82%
Total dépenses de gestion		4 196 595,25 €	4 868 000,00 €	16,00%	98,11%
66	Charges financières	75 564,52 €	91 900,00 €	21,62%	1,85%
67	Charges spécifiques	60,08 €	2 000,00 €	3228,89%	0,04%
Total dépenses réelles fonctionnement		4 272 219,85 €	4 962 000,00 €	16,15%	100,00%

Modifications pages 27-28 du rapport des propositions budgétaires :

- + 5 000 € en 61358 locations mobilières / - 5 000 € en 6188 autres frais divers
- + 9 000 € en 6261 frais d'affranchissement / - 3 000 € en 6237 publications / - 6 000 € en 6288 divers services extérieurs

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

La DGS souligne l'augmentation des charges de personnel et rappelle l'explication donnée lors du débat d'orientation budgétaire dont notamment l'augmentation du taux de contribution employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales et le Glissement Vieillesse Technicité qui permet de désigner l'évolution de la masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents.

Elle explique que la participation du budget général au budget annexe « Armoripark » était auparavant inscrite en charges exceptionnelles. Suite au passage à la nomenclature M57, la dépense est dorénavant inscrite à l'article 65 Charges de gestion.

Rapport n°37

Fonction Publique

Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité « aux services techniques »

Annule et remplace la délibération n°2018/27 du 6 avril 2018



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

Personnel – Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité « aux services techniques »

- Création de deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial au 1^{er} échelon
- La rémunération de ces agents s'effectuera par référence aux grilles indiciaires et sera calculée automatiquement par référence à l'indice brut du grade concerné, selon la base horaire et les heures complémentaires effectuées.

Délibération n°37

Annule et remplace la délibération n°2018/27 du 6 avril 2018.

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Suite à une remarque du service de gestion comptable, Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il convient d'annuler et de remplacer la délibération n°2018/27 du 6 avril 2018.

Il rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de douze mois consécutifs.

Considérant qu'en prévision de l'activité accrue au sein des services techniques il est nécessaire de renforcer chaque année les services afin d'assurer son bon fonctionnement, il y aurait lieu de créer des emplois pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la période de 6 mois maximum (pendant une même période de 12 mois) en application de l'article L 332-23-2 du code général de la fonction publique.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **RAPPORTE** la délibération n°2018/27 du 6 avril 2018 ;
- **DÉCIDE DE CRÉER** deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique territorial au 1^{er} échelon ;
- **AUTORISE** le recrutement des agents contractuels pour pourvoir ces emplois sur le fondement de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique dans les conditions de la présente délibération ;
- **FIXE** la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

La rémunération de ces agents s'effectuera par référence aux grilles indiciaires et sera calculée automatiquement par référence à l'indice brut du grade concerné, selon la base horaire et les heures complémentaires effectuées.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Rapport n°21

Finances locales Budget principal « Ville de Bégard » Attribution des subventions & participations diverses 2025

Rapporteur : Monsieur Yves BOURDON

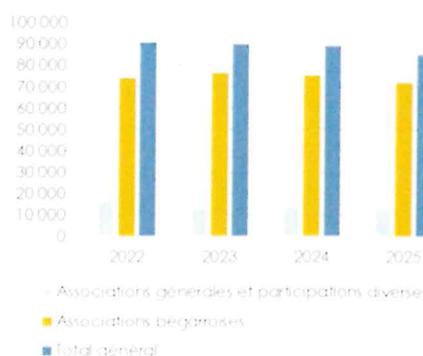


BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

BP 2025 - Dépenses réelles de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025
Associations générales et participations diverses	16 591	13 418	13 867	13 060
Associations bégarroises	73 924	76 515	75 330	71 923
Total général	90 515	89 933	89 197	84 983

Evolution des subventions et participations diverses



Subventions > 84 983,21€

Délibération n°21

Page 23 du rapport des délibérations et pages 29 à 32 des propositions budgétaires

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Monsieur Yves BOURDON informe les élus que les élus de la commission se sont réunis le 5 mars pour étudier l'ensemble des demandes de subventions, puis les propositions ont été soumises en commission finances le 17 mars. Il invite les élus à se reporter aux pages 30 à 32 du rapport des propositions budgétaires afin de consulter le détail. Il fait constater une enveloppe constante du total général depuis 2020 (86 536€ en 2020, proposition 85 183€ en 2025). Certaines subventions comme celle du « Comité des Fêtes de Bégard a été diminuée du fait qu'il n'organise plus les fêtes de Bégard et qu'il dispose d'une très bonne trésorerie ».

Monsieur le Maire souligne qu'il n'y a pas de participation inscrite pour le Tennis Club Amicale Laïque cette année « puisqu'il ne dispose plus d'enseignant » et rappelle que la commune versait 8000€ pour l'emploi associatif, comme le département dans le cadre d'une convention. Il précise que la commune le soutiendra à nouveau dès que le club aura trouvé un nouvel encadrant. Il informe les élus que la convention tripartite entre la commune, le département et le Club Sportif Bégarrois a été renouvelée dans le cadre de l'emploi associatif et qu'il est proposé de participer à

hauteur de 8000€ comme le département. Il tient à souligner le souhait de la commune de maintenir le soutien aux associations « *qui sont souvent, malheureusement, une variable d'ajustement dans les budgets des collectivités* ».

Monsieur Yves BOURDON tient à souligner qu'il y a des associations qui ne sollicitent pas automatiquement de subvention ce qui permet de pouvoir soutenir des associations en difficulté par exemple.

Monsieur le Maire se réjouit de cette solidarité entre les associations. Il précise que chaque année est inscrite à l'article 6574 une enveloppe de 100 000 euros. Cette année, il annonce le soutien aux Jeunes Agriculteurs de Bégard/Belle-Isle dans le cadre de l'organisation de Terratitude en août 2024 à Prat où sont attendues plus de 40 000 personnes (2000€).

Conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, hors de la présence de Mesdames HADJADJE Valérie, BENECH Pauline, DODOKAL Karine, Messieurs BOURDON Yves, LE FLOCH Eric, BODEVEUR David, et DAUPHIN Jean-Claude ;

A Bégard, les acteurs associatifs locaux prennent pleinement part à la vie sociale, culturelle, artistique, sportive et économique du territoire et contribuent en outre à son attractivité. Aussi, le conseil municipal de Bégard, conscient de cet atout, ambitionne chaque année de soutenir et de favoriser le développement des associations existantes et de susciter l'émergence de nouvelles initiatives.

Par ailleurs, la commune apporte son soutien à diverses associations et organismes extérieurs au travers de subventions et d'éventuels partenariats.

Vu l'avis de la commission « Sport et Vie Associative » en date du 5 mars 2025 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Administration Générale » en date du 17 mars 2025 ;

Sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>18</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>18</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

VOTE les subventions et participations pour l'année 2025, conformément aux documents annexés au rapport des propositions budgétaires ;

DIT que la subvention exceptionnelle, étant une aide financière à la réalisation d'une opération qui est projetée dans l'année et dont l'objet du financement est clairement identifiable, sera versée sur présentation du justificatif de réalisation ;

PRÉCISE que le versement de la subvention à l'Association Protectrice des Animaux Abandonnés est composé d'une subvention exceptionnelle de 500€ dans le cadre de l'agencement du lieux de vie des animaux et d'une subvention de 1500€ au titre de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants ;

PRÉCISE que le versement de la subvention au Club Sportif Bégarrois dans le cadre de l'emploi associatif est réalisé au titre de la convention tripartite signée entre le Département, la Commune et le Club Sportif ;

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 65748 du budget général.

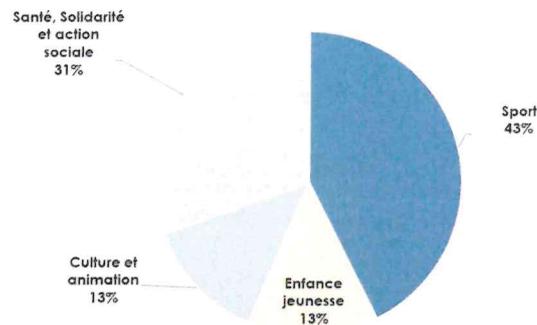
Récapitulatif Général	
Associations générales, cotisations et participations diverses	13 060, 21 €
Associations Bégarroises	72 123.00 €
Total général	85 183,21 €



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

Subventions 2025 - Associations bégarroises

Sport	Enfance jeunesse	Associations commémoratives	Culture et animation	Santé, Solidarité et action sociale	Total
30 650,00 €	9 600,00 €	260,00 €	9 550,00 €	21 863,00 €	71 923,00 €



Rapport n°22

Libertés publiques et pouvoirs de police Signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'Association Protectrice des Animaux Abandonnés



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

BP 2025 - Dépenses réelles de fonctionnement

Signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association Protectrice des Animaux Abandonnés

- Subvention 500 €
- Capture et stérilisation 1500 €



Délibération n°22

Page 24 du rapport des délibérations

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Afin d'endiguer la multiplication des chats sans propriétaire, dont la divagation est signalée régulièrement par les habitants, la ville de Bégard souhaite intervenir de façon durable et dans le respect du bien-être animal.

Ainsi, depuis 2022, la commune s'est engagée auprès de l'Association Protectrice des Animaux Abandonnés dont le siège social est fixé 2 la Garenne 22420 TREGROM, via un partenariat de stérilisation des chats sans propriétaire sur la commune.

Cette gestion des chats dits libres consiste à les capturer pour les identifier et les stériliser puis à les relâcher sur leur territoire conformément à l'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime modifié par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010 - art. 3. Ce procédé régule les populations félines tout en leur permettant de continuer de jouer leur rôle naturel de lutte contre les rongeurs.

Les frais de stérilisation et d'identification sont fixés à 160€ pour une femelle et de 130€ pour un mâle.

Considérant que la convention de stérilisation et d'identification des chats errants arrivera à échéance le 5 juillet 2025 ;

Vu la délibération n°2025/31 du 4 avril 2025, attribuant les subventions et participations diverses pour 2025 ;

Vu la convention jointe au rapport des délibérations ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

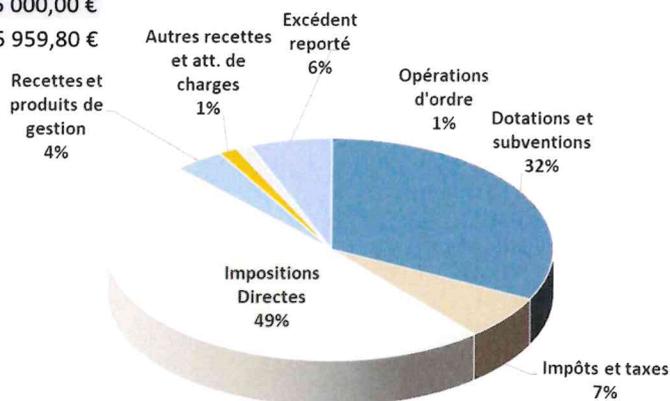
- **ACCEPTE** les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que l'association devra **transmettre chaque mois**, un décompte des interventions ;
- **RAPPELLE** que conformément à la délibération n°2025/31 du 4 avril 2025, la participation annuelle est fixée à 1500€ pour la stérilisation et l'identification des chats errants de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que la convention sera conclue pour une durée d'un an à compter du 6 juillet 2025 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget principal « Ville de Bégard ».



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

BP 2025 - Recettes réelles de fonctionnement

BP 2025 - Recettes de fonctionnement	5 942 000,00 €
Dotations et subventions	1 924 100,00 €
Impôts et taxes	384 000,00 €
Impositions Directes	2 916 800,00 €
Recettes et produits de gestion	217 300,00 €
Autres recettes et att. de charges	78 840,20 €
Opérations d'ordre	65 000,00 €
Excédent reporté	355 959,80 €



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

BP 2025 - Recettes réelles de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Variation CA	Pourcentage du budget
013 Atténuation de charges	40 407,22 €	97 944,57 €	50 840,20 €	-48%	0,92%
70 Vente produits ...	210 300,00 €	126 697,40 €	177 300,00 €	40%	3,21%
73 Impôts et taxes	371 932,00 €	391 750,54 €	384 000,00 €	-2%	6,96%
731 Impositions directes	2 874 245,00 €	2 874 245,00 €	2 916 800,00 €	1%	52,83%
74 Dotations, subventions	1 784 508,00 €	1 855 525,67 €	1 924 100,00 €	4%	34,85%
75 Produits de gestion	50 500,00 €	43 571,68 €	40 000,00 €	-8%	0,72%
76 Produits financiers	- €	13 731,48 €	8 000,00 €	-42%	0,14%
77 Produits spécifiques	91 353,14 €	99 596,10 €	20 000,00 €	-80%	0,36%
Total recettes réelles fonctionnement	5 423 245,36 €	5 504 780,34 €	5 521 040,20 €	0,30%	100,00%

Modification page 34 du rapport des propositions budgétaires :
20 000 € inscrits en 773 mandats annulés sur exercice antérieur au lieu du 7718 produits exceptionnels
(cet article n'existe plus du fait du passage à la nomenclature M57)

La DGS rappelle que les atténuations de charges correspondent notamment aux remboursements partiels des arrêts maladies des agents et du supplément familial.



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

BP 2025 - Recettes réelles de fonctionnement

Fiscalité à taux constants

Prévisionnel
bases
notifiées
+ 1,70 %

BASES	BASES RÉELLES 2024	Loi de Finances 2025	Bases prévisionnelles 2025
TAXE D'HABITATION	338 417 €	1,70%	297 000 €
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	4 567 951 €	1,70%	4 677 000 €
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	190 700 €	1,70%	193 800 €
	5 097 068 €		5 167 800 €

PRODUIT DE LA FISCALITE	PRODUITS RÉELS 2024	Loi de Finances 2025	Produits prévisionnels 2025
TAXE D'HABITATION	82 878 €	1,70%	72 735 €
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	2 133 681 €	1,70%	2 192 578 €
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	172 641 €	1,70%	175 447 €
	2 389 200 €		2 440 760 €

	Taux 2025
Taxe d'habitation	24,49%
Taxe Foncière (bâti)	46,88%
Taxe foncière (non bâti)	90,53%

Rapport n°23

Finances locales Fiscalité directe locale - Vote des taux 2025



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

BP 2025 - Recettes réelles de fonctionnement

Fiscalité Vote des Taux – Maintien

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	24,49 %
Taxe Foncière Communale sur les Propriétés Bâties	46,88%
Taxe foncière (non bâti)	90,53%

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année, les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Pour mémoire, la loi de finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ainsi depuis 2023, plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. Elle demeure cependant, pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les locaux vacants.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Par conséquent, depuis 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la ville de Bégard est de 46,88%, correspondant à l'addition du taux départemental (19,53%) à celui de la commune (27,35%).

Monsieur le Maire rappelle que les bases augmentent chaque année en fonction de l'inflation. « *Nous étions à + 7,1% en 2023, +3,4% en 2024 et +1,70% en 2025* ». Il rappelle que les taux n'ont augmenté depuis 2012 sur la commune.

Monsieur Gildas HERVÉ intervient sur le conseil d'agglomération du 25 mars dernier « *il a été voté, à la majorité, lors de ce conseil, une hausse du taux de la taxe foncière, qui va passer de 2,07% à 3,20%, ce n'est pas énorme mais néanmoins ça augmente, vote pour lequel je me suis abstenu. Je me suis senti un peu seul quand même sur ce coup-là. Je voulais juste vous rappeler votre engagement de ne pas augmenter les taux et je rappelle aussi que pour être élu au conseil d'agglo, cela passe aussi par les municipales donc je regrette que cette promesse n'ait pas été tenue. Je rappelle aussi à ce titre que les taux pour les ordures ménagères, à titre d'information, sur Bégard, nous sommes à 13,13%, Pontrieux, Bourbriac, Callac, Belle-Isle-En-Terre, Paimpol, c'est 12,20% et Guingamp, 7,95% pour un taux cible, dans les années qui viennent, à 13%* ».

« *Dans notre programme, nous avons effectivement inscrit que nous n'augmenterions pas les taux de la fiscalité sur Bégard.* » répond Monsieur le Maire « *L'agglomération a pris ses responsabilités puisqu'elle est impactée beaucoup plus fortement par les décisions nationales. Concernant l'augmentation de la CNRACL par exemple, notre bonne santé financière au niveau du budget communal, nous permet de l'absorber (...)* Je ne suis pas d'accord avec toi car sur Bégard nous maintenons nos promesses car les taux n'ont pas augmenté depuis 2020, date de notre mandat (...) Effectivement personne ne veut augmenter les impôts mais à un moment on est contraint. Effectivement tu étais seul car sur les 80 élus, tu étais le seul à t'abstenir malgré que tu as quand même voté les budgets. J'ai un peu de mal à comprendre que tu votes les dépenses mais pas les recettes pour équilibrer les dépenses (...) Concernant la TOM (Taxe sur les Ordures Ménagères), une harmonisation sur le territoire se fera sur cinq années pour arriver à un taux de 13% ». Il rappelle qu'auparavant cette taxe n'était pas appliquée sur Guingamp.

Monsieur le Maire rappelle la proposition ne pas augmenter les taux pour la commune de Bégard.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu la délibération n°2025/08 du 20 février 2025 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,

Vu l'avis de la commission « Finances et Administration Générale » en date du 17 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

DECIDE DE RECONDUIRE pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	46,88%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	90,53%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres	24,49%



Rapport n°24

Institutions et vie politique Guingamp-Paimpol Agglomération Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

BP 2025 - Recettes réelles de fonctionnement

CLECT

Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées

Attributions de compensations	
Attributions de compensations 2018	429 477,00 €
Solidarités complémentaires	3 492,00 €
Charge transférée PLUi	- 10 791,00 €
Transfert Coat Yen	- 3 541,00 €
Contingent incendie	- 96 453,00 €
Total AC Bégard	322 184,00 €

Recettes de fonctionnement
Article 7321 – Attributions de compensations



Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montants AC	322 184,00 €	322 184,00 €	322 184,00 €	322 184,00 €	322 184,00 €	322 184,00 €
Services commun ADS	16 830,00 €	- 22 694,00 €	- 21 638,00 €	- 22 263,00 €	- 26 452,00 €	- 26 005,00 €
Montant reversé	305 354,00 €	299 490,00 €	300 546,00 €	299 921,00 €	295 732,00 €	296 179,00 €

Délibération n° 24

Page 29 du rapport des délibérations

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral N°034_AP en date du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération issue de la fusion des communautés de communes de Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, de Bourbriac, du Pays de Belle-Isle-en-Terre, de Callac-Argoat et de Paimpol Goëlo [...] au 1er janvier 2017 ;

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, GP3A verse ou perçoit de la part de chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Lorsque la fusion s'accompagne d'un transfert ou d'une restitution de compétences, l'attribution de compensation est respectivement diminuée ou majorée du montant net des charges transférées.

À ce titre, il convient de rappeler que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources, mais également, sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à la communauté et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

Suite à la commission du 28 novembre 2024, réunie afin d'évaluer les charges transférées dans le cadre de transferts ou de restitution de compétences, le rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE le rapport de la CLECT tel qu'annexé à la présente délibération.



Rapport n°25

Domaine et patrimoine Bâtiments communaux - Tarifs et conditions d'utilisation applicables au 1^{er} mai 2025



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

BP 2025 - Recettes réelles de fonctionnement

Tarifs des bâtiments communaux au 1^{er} mai 2025

- Augmentation de 1% arrondi

Délibération n° 25

Pages 36 à 38 du rapport des délibérations

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024/38 du 12 avril 2024, fixant les tarifs et conditions d'utilisation des bâtiments communaux ;

Considérant l'arrêté n°2023/12 du 22 mars 2023 portant application du règlement intérieur des salles ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de location des différentes salles et des cautionnement demandés aux utilisateurs ;

Considérant qu'il convient d'harmoniser le tarif des salles de réunion ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Administration Générale » en date du 17 mars 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **APPROUVE** les tarifs et conditions d'utilisation des bâtiments communaux tels que présentés en annexe ;
- **DIT** que les tarifs seront applicables au 1^{er} mai 2025 ;

- **DIT** que les recettes seront inscrites à l'article 752 au budget général « Ville de Bégard ».



Rapport n°26

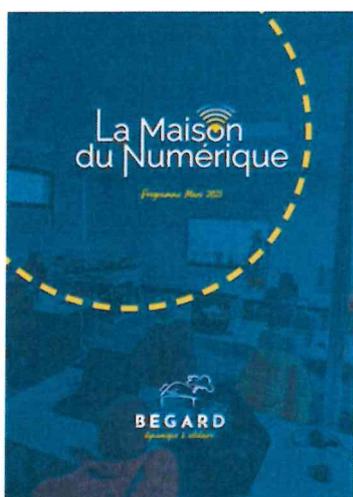
Domaine et patrimoine

Approbation du règlement intérieur, de la convention de mise à disposition et des tarifs d'utilisation de la maison du numérique



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

BP 2025 - Recettes réelles de fonctionnement



Maison du numérique

➤ **Approbation du règlement intérieur, de la convention de mise à disposition et des tarifs d'utilisation**

	Capacité : 1 personne	Capacité : 8 personnes	Capacité : 10 à 12 personnes	Capacité 12 à 14 personnes
Durée	Espace de travail individuel	Espace de travail partagé	Privatisation de l'espace partagé	Privatisation de la salle informatique
Demi-journée	12€	10€/personne	45€	45€
Journée (9h/19h)	20€	15€/personne	80€	80€
Forfait mensuel 1 journée par semaine	60€	45€/personne	125€	125€
Forfait mensuel 2 journées par semaine	100€	80€/personne	250€	250€
½ journée supplémentaire	-	-	30€	30€

Délibération n° 26

Pages 39 à 48 du rapport des délibérations

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Suite à la mise en service du bâtiment dénommé « la maison du numérique » situé avenue Pierre Perron, il apparaît nécessaire d'adapter son fonctionnement par la mise en place d'un règlement intérieur et par l'instauration de tarifs.

Il est rappelé que le bâtiment est composé d'un bureau individuel, d'une espace de travail partagé pouvant servir également de salle de réunion et d'une salle informatique.

Monsieur le Maire souligne l'importance de définir les modalités de mise à disposition de cet espace suite à quelques demandes parvenues en mairie.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
 Vu l'avis de la commission « culture, communication et numérique » en date du 13 mars 2025 ;
 Vu l'avis de la commission « finances et administration générale » en date du 17 mars 2025 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0

- **APPROUVE** le règlement intérieur, la convention d'utilisation et les tarifs d'utilisation de la « maison du numérique » annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que les recettes seront inscrites à l'article 752 au budget général « Ville de Bégard ».

19h13 Sortie de Madame Cécile BOÉTÉ – Procuration à Monsieur Laurent LE COQ

Rapport n°27

Finances locales

Cimetières - Tarifs des concessions applicables au 1^{er} mai 2025

	BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD	
	BP 2025 - Recettes réelles de fonctionnement	
Cimetières		
Années	2024	2025 +1% arrondi
Tarifs de concessions funéraires		
Concession cimetière (2m²) pour inhumation en pleine terre ou caveau (achat ou renouvellement)		
15 ans	103,00 €	104,00 €
30 ans	196,00 €	198,00 €
Tarifs de concessions cinéraires		
Concession case de columbarium (achat ou renouvellement)		
15 ans	267,00 €	270,00 €
Concession cavurnes (achat)		
15 ans	246,00 €	248,00 €
Délibération n° 27		
Page 49 du rapport des délibérations		
Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025		

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2223-1,
Vu la délibération n°2024/39 du 12 avril 2024, fixant les tarifs des concessions,

Considérant que chaque année, il est proposé au conseil municipal, d'augmenter d'environ 1%, les tarifs des concessions des cimetières, situés avenue Pierre Perron et à Trézélan,

Suite à l'avis de la commission « Finances et Administration Générale » en date du 17 mars 2025,

Il est proposé au conseil municipal, d'adopter les tarifs ci-dessous, applicables à compter du 1^{er} mai 2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

ADOPTE les tarifs 2025 ci-dessous, applicables à compter du 1^{er} mai 2025,

Années	2024	2025 +1% arrondi
Tarifs de concessions funéraires		
Concession cimetière (2m²) pour inhumation en pleine terre ou caveau (achat ou renouvellement)		
15 ans	103,00 €	104,00 €
30 ans	196,00 €	198,00 €
Tarifs de concessions cinéraires		
Concession case de columbarium (achat ou renouvellement)		
15 ans	267,00 €	270,00 €
Concession cavurnes (achat)		
15 ans	246,00 €	248,00 €

DIT que les recettes seront inscrites à l'article 70311 au budget général « Ville de Bégard ».

19h15 Retour de Madame Cécile BOËTÉ

Rapport n°28

Finances locales Droits de place Tarifs applicables au 1^{er} mai 2025



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

BP 2025 - Recettes réelles de fonctionnement

Droits de place

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Article 73154				
Années	2022	2023	2024	2025
<i>Droits de place / Marché hebdomadaire</i>				
Mètre/Façade	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
<i>Droits de place / Fête foraine, cirque, marionnette</i>				
Mètre/Façade	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

Délibération n° 28

Page 50 du rapport des délibérations

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Conformément au 6° du b) de l'article L 2331-3 du code général des collectivités territoriales, le produit des droits de place perçu dans les halles, foires et marchés présente le caractère d'une recette fiscale de la commune. La fixation et la révision des droits de place perçus relèvent ainsi de la compétence du conseil municipal.

Monsieur Gildas HERVÉ rapporte que « *des commerçants, très tôt le matin, sont dans l'attente d'être placés (...)* » perturbant le démarrage du marché.

« *Effectivement, des personnes se présentent directement alors qu'ils doivent demander auparavant l'autorisation à la mairie* » répond le Maire qui explique que ces personnes doivent présenter certains documents comme une attestation d'assurance par exemple. Il rappelle qu'il y a un règlement et qu'une priorité est donnée aux commerçants récurrents.

Vu l'avis de la commission « Finances et Administration Générale » en date du 17 mars 2025,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter le produit des droits de place pour l'année 2025.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

DÉCIDE de fixer le produit des droits de place pour l'année 2025, tel que présenté ci-dessous :

<i>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Article 73154</i>				
Années	2022	2023	2024	2025
<i>Droits de place / Marché hebdomadaire</i>				
Mètre/Façade	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
<i>Droits de place / Fête foraine, cirque, marionnette</i>				
Mètre/Façade	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

DIT que les recettes seront inscrites à l'article 73154 au budget général « Ville de Bégard ».



Madame Hélène DENIS-PESROTEL, DGS est invitée à poursuivre la présentation des investissements 2025.

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	RAR	Propositions nouvelles	Total 2025	Chapitre	RAR	Propositions nouvelles	Total 2025
10	Dotations		- €	10	Dotations (FCTVA + TA)	184 194,61 €	184 194,61 €
21-23	Programmes	174 641,56 €	2 900 000,00 €	1068	Affectation du résultat	887 421,13 €	887 421,13 €
16	Remboursement emprunts		558 000,00 €	13	Subventions	84 344,00 €	534 344,00 €
26	Participations et créances rattachées		500,00 €	16	Emprunt		500 000,00 €
27	Dépôts et cautionnements		1 000,00 €	24	Produits des cessions		150 000,00 €
45	Opérations sous mandat		30 000,00 €	275	Dépôts et cautionnement versés		1 000,00 €
				45	Opérations sous mandat		30 000,00 €
Opérations réelles sous-total			3 664 141,56 €	Opérations réelles sous-total			2 286 959,74 €
Opérations d'ordre sous-total			115 000,00 €	Opérations d'ordre sous-total			1 030 000,00 €
						Excédent reporté	
						462 181,82 €	
Total			3 779 141,56 €	Total			3 779 141,56 €

pages 35 et 36 du rapport des propositions budgétaires

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

INVESTISSEMENTS 2025 BUDGET PRINCIPAL

1- Sous-total Investissements de modernisation	717 000 €
Voirie	200 000 €
Bâtiments / Equipements /Aménagements / Acquisitions (dont Mairie et MJC)	370 000 €
Matériels services techniques / informatique / incendie et secours	45 000 €
Matériels roulants	73 000 €
Edifices cultuels/cimetières	29 000 €

NOUVELLES OPERATIONS

2 - Sous-Total nouvelles opérations	2 183 000 €
--	--------------------

1+2 TOTAL NOUVEAUX CREDITS 2025	2 900 000 €
--	--------------------

Restes à Réaliser 2024	174 642 €
------------------------	-----------

TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL 2025	3 074 642 €
--	--------------------

page 37 du rapport des propositions budgétaires

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

La DGS souligne que 2 900 000€ sont proposés en nouveaux crédits auxquels il conviendra de rajouter les restes à réaliser pour un montant de 174 642€.

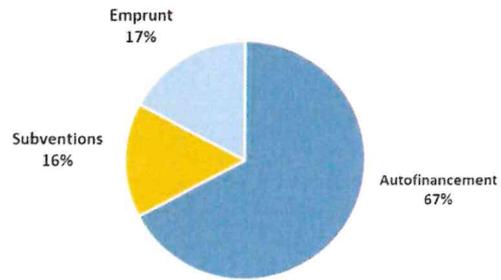


BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

Nouvelles recettes d'investissement 2025

INVESTISSEMENTS 2025 - Nouveaux Crédits	
Emprunt	500 000 €
Amortissements	360 000 €
Affectation de résultat - part nouveaux investissements	887 421 €
FCTVA	178 000 €
Subventions et participations	450 000 €
Taxe d'aménagement	6 195 €
Cessions	150 000 €
Virement de la section de fonctionnement	40 500 €
Excedent d'investissement	327 884 €
TOTAL	2 900 000 €
Autofinancement	1 950 000 €
Subventions	450 000 €
Emprunt	500 000 €

Budget Investissement 2025 - Nouveaux crédits 2 900 000€



Dont contrat de territoire 2022-2026
Enveloppe globale du contrat de territoire 346 436 €

page 37 du rapport des propositions budgétaires

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

Investissements de modernisation 2025

Voirie 2025 200 000 €

Matériels roulants 73 000 €

Dont Voiries : 140 000 €

Dont Schéma de sécurisation : 60 000 €



Photos non contractuelles

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025



Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

La DGS souligne que ces travaux de création d'une nouvelle salle de pause pour l'équipe administrative de la mairie, ont été réalisés sur 2024 et 2025.

Monsieur le Maire souligne une nouvelle fois la compétence des agents du service technique qui permet ainsi de pouvoir réaliser beaucoup de travaux en régie.

Rapport n°29

Commande publique Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy Extension de réseau et branchement d'adduction en eau potable du lotissement communal sis Hent Penn Vur



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

Investissements de modernisation 2025

Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy

Extension du réseau de branchement d'adduction en eau
potable du lotissement communal sis Hent Penn Vur

Délibération n° 29

Page 51 du rapport des délibérations

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

En préambule, Monsieur le Maire indique que les travaux ont débuté pour un projet de construction de onze pavillons avec le bailleur Terres d'Armor Habitat.

Suite à la demande de la collectivité, le Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy (SMEJ) a procédé à l'étude d'extension de réseau et branchement d'adduction en eaux potable (AEP) du futur lotissement communal situé à Hent Penn Vur.

Par délibération du comité syndical en date du 30/03/2023, le SMEJ a validé la prise en charge des travaux de branchement AEP professionnel et d'extension du réseau à hauteur de 60%. Le reste à charge pour le demandeur est de 40%. La pose et la fourniture du compteur sont hors forfait et à régler à 100% à l'exploitant SAUR.

Le montant des travaux s'élevant à 22 743€ HT, le reste à charge pour la commune sera de 9097,20€ HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE pour le budget principal « Ville de Bégard », les travaux d'extension de réseau et branchement d'adduction en eaux potable (AEP) du lotissement communal sis Hent Penn Vur,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires dans le cadre de cette affaire,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif du budget principal « Ville de Bégard ».



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

INVESTISSEMENTS 2025 - Nouvelles opérations

Dynamique commerciale

Services à la population



Aménagement urbain

Excellence Environnementale

Détail des investissements par opération pages 35 à 36 du rapport des propositions budgétaires

Modifications page 35 du rapport des propositions budgétaires :

- 2 000 € inscrits sur l'opération 2411 chapelleBotlézan au lieu de l'opération 2412 chapelleLanneven
- Terrain d'entraînement Trézélan : numéro opération 2323 remplacé par le numéro 2324

La DGS fait part de petites erreurs commises dans le rapport des propositions budgétaires et en donne lecture.



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD 2025

Dynamique commerciale 6 000 € + 4 500 €

Illuminations - investissement	6 000 €
Feu d'artifice - fonctionnement	4 500 €



Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Il est précisé que beaucoup de réalisations pour les fêtes de Noël sont créées par des agents du service technique.



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD 2025

Aménagements urbains 440 000 €

Requalification urbaine (AP/CP)	430 000 €
Avenue Pierre Perron (AP/CP)	10 000 €

AP/CP Requalification Urbaine : 430 000 €

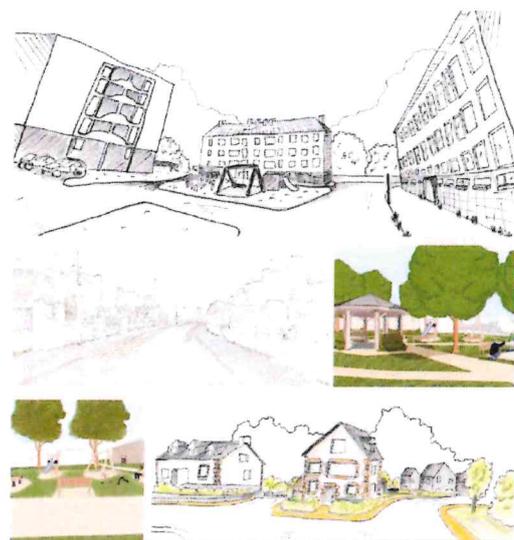


Lotissement Hent Penn Vur



Ernest Renan

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025



Etude
« Bien vivre et vieillir à Bégard »



Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Monsieur le Maire relate que les travaux de démolition des logements situés rue Ernest Renan ont débuté et qu'ils devraient s'achever fin juillet. « Cela va permettre de dégager un foncier de plus de 6000 m² sur lequel le bailleur Terres d'Armor Habitat va construire douze logements. » Sur la partie restante, il rappelle que la commune va lancer un appel à projets pour du logement pour personnes âgées inclusif. Il rapporte le travail déjà effectué par des étudiants en architecture qui va servir de « schéma directeur ».

Monsieur Jean-Claude DAUPHIN, en tant qu'administrateur de Terres d'Armor Habitat annonce qu'il ne participera au vote du rapport n°30.

Rapport n°30

Finances locales

Requalification urbaine

Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement – Révision n°8

Il est proposé au conseil municipal de réviser l'AP/CP (révision n°8) afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire les nouveaux crédits de paiement comme suit :

Requalification Urbaine

Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

Montant de l'AP ajusté 2018/2027	1 064 766,54 €
CP 2018	0,00 €
CP 2019	19 719,60 €
CP 2020	5 987,70 €
CP 2021	113 184,82 €
CP 2022	61 203,17 €
CP 2023	15 222,75 €
CP 2024 (mandatés)	69 448,50 €
CP 2025	430 000,00 €
CP 2026	100 000,00 €
CP 2027	250 000,00 €

Opération 2332

Autofinancement et emprunt	966 566,54 €	
Conseil départemental	58 200,00 €	→
Terres d'Armor Habitat	40 000,00 €	→
Total	1 064 766,54 €	

→ Allée "Yves Le Pichouron" Convention 2018 renouvellement urbain

Délibération n° 30

Pages 52 et 53 du rapport des délibérations et 35 des propositions budgétaires

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	24
Votes Pour :	24
Votes Contre :	0
Abstention :	1 (Jean-Claude DAUPHIN)

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°8), telle que présentée ci-dessus.

Monsieur le Maire annonce que les travaux de constructions de logements derrière la maison de santé ont débuté également.

Rapport n°31

Aménagement de l'avenue Pierre Perron et du Pourtour du Collège

Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – Révision n°9

Rapporteur : Madame Héléna DENIS-PESROTEL, Directrice Générale des Services

Il est proposé au conseil municipal de réviser l'AP/CP (révision n°9) afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire les nouveaux crédits de paiement comme suit :



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD 2025

Aménagements urbains

Avenue Pierre Perron

Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

Montant de l'AP ajusté 2019/2027	1 294 254,84 €
CP 2019	14 094,43 €
CP 2020	560 876,19 €
CP 2021	180 432,31 €
CP 2022	0,00 €
CP 2023	305 000,09 €
CP 2024 (mandatés)	123 851,82 €
CP 2025	10 000,00 €
CP 2026	50 000,00 €
CP 2027	50 000,00 €

Opération 2505

Autofinancement et emprunt	997 244,93 €
Subvention DETR Etat	258 112,00 €
Subvention département	38 897,91 €
Total	1 294 254,84€

Délibération n° 31

Pages 54 et 55 du rapport des délibérations et 35 des propositions budgétaires

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Madame Héléna DENIS-PESROTEL expose que les derniers décomptes globaux définitifs (DGD) sont arrivés tardivement, c'est pourquoi il convient d'inscrire 10 000€ en 2025.

Suite à l'interrogation de Monsieur Gildas HERVÉ, Monsieur le Maire confirme que la 3^{ème} phase des travaux n'est pas encore programmée. Elle sera à prévoir par les nouveaux élus en 2026. Il indique que par ailleurs « des effacements de réseaux seront à prévoir ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°9), telle que présentée ci-dessus.

Rapport n°32

Finances locales

Réhabilitation de la maison des associations

Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – Révision n°5

Il est proposé au conseil municipal de réviser l'AP/CP (révision n°5) afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire les nouveaux crédits de paiement comme suit :

Montant de l'AP ajusté 2021/2027		620 821,03 €	
CP 2021	19 606,86 €		
CP 2022	166 679,04 €		
CP 2023	225 021,38 €		
CP 2024 (mandatés)	9 513,75 €		
CP 2025	50 000,00 €		
CP 2026	50 000,00 €		
CP 2027	100 000,00 €		

Opération 2150			
Autofinancement et emprunt	441 940,03 €		
Subvention DSIL	123 120,00 €	→	Logements d'urgence
Subvention Région	55 761,00 €	→	Logements d'urgence
Total	620 821,03 €		

Délibération n° 32

Pages 56 et 57 du rapport des délibérations et 35 des propositions budgétaires

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Monsieur le Maire commente ce rapport en disant que la poursuite d'aménagement des ailes droite et gauche de la maison des associations sera à prévoir au prochain mandat, dans le cadre du projet de nouveaux locaux pour la MJC.

Monsieur Maël LE GALL confirme que la commune travaille sur ce projet en collaboration avec la MJC.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°5), telle que présentée ci-dessus.



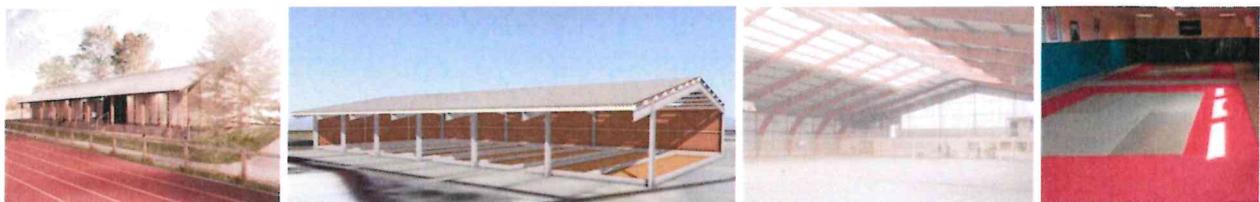
BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD 2025

Services à la population

1 707 000 €

Maison des associations (AP/CP)	50 000 €
Groupes scolaires	62 000 €
Complexe sportif (AP/CP) - vestiaires, salle omnisports, boulodrome	1 000 000 €
Maison de Santé	400 000 €
Participation espaces publics - Boutiques Cœur de Ville	145 000 €
Abbaye de Bégard (AP/CP)	50 000 €

Sports de combat, multisports, tennis, danse et expression corporelle, activités physiques, gymnastique



Espaces sportifs, rangements des espaces sportifs, locaux techniques, locaux communs, vie associative, vestiaires des sportifs

Rapport n°33

Réhabilitation du complexe sportif Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – Révision n°2

Rapporteur : Madame Hélène DENIS-PESROTEL, Directrice Générale des Services

Il est proposé au conseil municipal de réviser l'AP/CP (révision n°2) afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire les nouveaux crédits de paiement comme suit :



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD 2025

Complexe sportif Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

Montant de l'AP ajusté 2023/2028	2 673 204,71 €
CP 2023	144 659,57 €
CP 2024 (mandatés)	28 545,14 €
CP 2025	1 000 000,00 €
CP 2026	500 000,00 €
CP 2027	500 000,00 €
CP 2028	500 000,00 €

Opération 2319

Autofinancement et emprunt	2 422 558,61 €	
Subvention DSIL	0,00 €	
Subvention DETR - en attente	120 000,00 €	→ Vestiaires Jules Ferry
Subvention Région	0,00 €	
Subvention Conseil Départemental	130 646,10 €	→ Vestiaires Jules Ferry
Total	2 673 204,71 €	

Subventions attendues

Région " Programme Bien Vivre en Bretagne"
Conseil Départemental - Participation dans le cadre
de l'utilisation des équipements par le collège

Délibération n° 33

Pages 58 et 59 du rapport des délibérations et 35 des propositions budgétaires

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Monsieur le Maire expose que cette autorisation de programme comprend la construction des nouveaux vestiaires du stade Jules Ferry, du nouveau boulodrome couvert, dont 500 000€ sont proposés cette année mais concerne également la réhabilitation de la salle omnisports, pour laquelle il est proposé d'inscrire 500 000€ chaque année. Le comité de pilotage pour la salle omnisport a déjà rencontré à deux reprises le programmiste. Les utilisateurs sont associés au projet. La consultation pour l'architecte sera lancée prochainement et en parallèle « on travaille avec le conseil départemental afin de travailler sur l'enveloppe financière ». Il dit espérer un lancement des travaux courant 2026/2027.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°2), telle que présentée ci-dessus.

Rapport n°34

Finances locales Réhabilitation de la Congrégation du Bon Sauveur Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – Révision n°1

Rapporteur : Madame Hélène DENIS-PESROTEL, Directrice Générale des Services

Il est proposé au conseil municipal de réviser l'AP/CP (révision n°1) afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire les nouveaux crédits de paiement comme suit :



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD 2025

Aménagements urbains

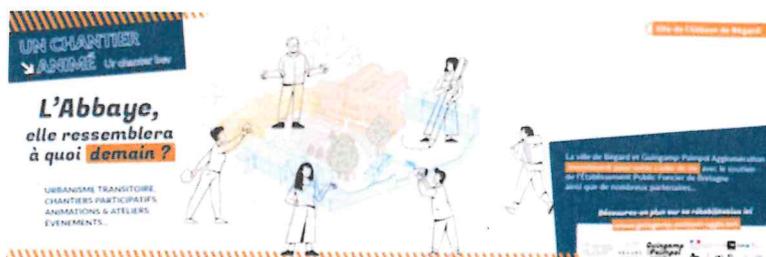
Congrégation des Sœurs / Abbaye de Bégard

Création d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

Opération 2102

Montant de l'AP ajusté 2024/2032	951 219,66 €
CP 2024 (mandatés)	1 219,66 €
CP 2025	50 000,00 €
CP 2026	100 000,00 €
CP 2027	100 000,00 €
CP 2028	100 000,00 €
CP 2029	100 000,00 €
CP 2030	100 000,00 €
CP 2031	200 000,00 €
CP 2032	200 000,00 €

- ➔ Portage EPF : 10 ans
- ➔ Co-portage avec l'agglomération



Délibération n° 34

Monsieur le Maire expose qu'au vu de l'avancée du projet, les sommes inscrites sont une prévision. Il rappelle que le portage foncier est assuré par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne. Les architectes travaillent actuellement sur les études pré opérationnelles. « *Viendront ensuite le cahier des charges, la délimitation des espaces entre les quatre pôles...* ». Il explique qu'il est proposé d'inscrire une enveloppe de 50 000 euros cette année afin « *d'acheter du matériel pour équiper les salles et notamment la porterie* ».

Monsieur Gildas HERVÉ indique « *sauf erreur* » qu'il n'a pas constaté d'inscriptions financières au budget primitif de l'agglomération pour ce projet commun.

L'agglomération a inscrit une enveloppe nommée « *nouveaux projets* » dont la destination n'est pas encore définie lui répond le Maire qui rappelle que le projet du bassin aqualudique sur Guingamp est priorisé pour le moment. L'agglomération inscrira les sommes nécessaires au fur et à mesure de l'avancement des projets : logements, cité de la musique...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°1), telle que présentée ci-dessus.



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD 2025

Excellence environnementale 30 000 €

- Rénovation-Modernisation Eclairage Public (fonds vert) 10 000 €
- Aménagement parcs 20 000 €



Parc « Koad ar re Yaouank »



Parc rue du Bon Sauveur

Monsieur le Maire rappelle que le parc « Koad Ar Re Yaouank » a été créé en régie « *c'est magnifique et il est très fréquenté* ».

Concernant le parc du Bon Sauveur en cours d'aménagement, Madame Sylviane BICZO annonce que sa commission se réunit prochainement afin de lui trouver une dénomination.

Le Maire dit espérer une fin des travaux fin juin afin de pouvoir l'inaugurer début juillet.



CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Aménagement d'un Parc Ecologie

Un jardin

axé écologie/environnement qui sera co-construit avec les écoles, le centre de loisirs et les habitants

Cabane à hérisson, hôtel à insectes, nichoir à oiseaux, mare avec poissons, haie mellifère, ruche...



Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Monsieur Laurent LE COQ rappelle que ce parc est en cours d'élaboration avec le conseil municipal des jeunes et l'association War Dro Natur.

Enfin, Monsieur le Maire, en s'adressant la directrice de l'EHPAD présente, rappelle le souhait d'aménager le parc situé à proximité immédiate de l'établissement.

Rapport n°36

Institutions et vie politique

Guingamp Paimpol Agglomération

Rapport annuel d'activités et de développement durable 2024

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été transmis au conseil municipal, le rapport retraçant l'activité de Guingamp-Paimpol Agglomération pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

PREND ACTE de cette communication.



Monsieur Jean-Claude DAUPHIN interroge le Maire sur l'inscription d'une enveloppe de 100 000€ pour la poste (page 38 du rapport des propositions budgétaires, opération 2111).

« *Il d'agit de travaux de réfection de la toiture* » lui répond-t-il.

Monsieur Gildas HERVÉ profite pour demander où en est la procédure de révision du loyer.

Monsieur le Maire rappelle que le notaire de Bégard avait travaillé sur le dossier et rapporté que si la commune voulait augmenter de façon conséquente le loyer « *il fallait aller au tribunal suite au bail commercial* ». Il relate que la commune a pris attache auprès d'un avocat et qu'un rendez-vous va être proposé avec le service immobilier de la Poste. « *Nous sommes contraints par la législation des baux commerciaux* ».

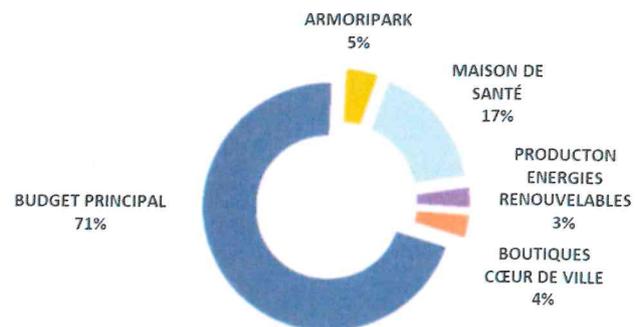


BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD 2025

PRESENTATION CONSOLIDÉE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	5 942 000 €	3 779 142 €	9 721 142 €
ARMORIPARK	977 632 €	209 924 €	1 187 556 €
MAISON DE SANTÉ	231 900 €	1 205 018 €	1 436 918 €
PRODUCTON ENERGIES RENOUVELABLES	44 920 €	145 000 €	189 920 €
RESIDENCE AN TI SKOL	84 509 €	73 359 €	157 868 €
BOUTIQUES CŒUR DE VILLE	10 000 €	161 801 €	171 801 €
TOTAL	7 290 961 €	5 574 244 €	12 865 205 €

Répartition
Investissements
réels 4 340 367 €



DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT - Tous Budgets

Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2025

Avant de mettre au vote le budget général, **Monsieur le Maire** en conclusion de cette présentation invite les élus à faire part de leurs observations.

Madame Cinderella MARCHAND au nom du groupe « Bégard à Gauche avec Vous » tient tout d'abord « à remercier les services pour l'élaboration de ce budget 2025 et pour sa présentation (...) On constate que c'est un budget qui nous engage dans la poursuite des projets initiés. Nous sommes bien conscients de la difficulté pour vous, pour construire ce budget sans avoir tous les éléments précis de l'Etat. On se doute que probablement au cours de l'année, il y aura des décisions modificatives pour réajuster les dépenses et les recettes. Et soyez assurés qu'on viendra vous soutenir si cela devait se produire. Sur la maison de santé, on souhaitait faire un point suite au débat qui a pu se tenir ce soir notamment sur le niveau de financement de la commune, je reprendrai simplement les propos de Jean-Claude DAUPHIN, je cite « on a fait tout ce qu'on pouvait faire pour attirer les médecins sur la commune ». Je trouve que c'est important de le redire. On ne peut que collectivement déplorer que la concurrence qui s'installe dans le territoire dans ce contexte de désertification médicale, contraint les communes à s'approprier cette politique publique jusqu'à penser à l'hébergement des internes en lieu et place de l'Etat. Ce n'est pas une compétence communale mais on n'a pas le choix que de le faire. Par ailleurs, les besoins de santé sont tels que seule la médecine générale ne peut y répondre. Il est donc important de diversifier l'offre sur le territoire. Nous avons aussi besoin de développer l'offre médico-sociale conséquente

pour pouvoir accompagner toutes les populations et à tous les âges. Il est important de le préciser : on ne perd pas de l'argent, c'est de l'investissement au service des familles du territoire. Nous sommes par ailleurs, bien conscients que les projets d'investissement et d'aménagement déjà initiés, nous engagerons sur plusieurs années. A ce titre, la baisse du fonds vert qui devait accélérer la transition énergétique des bâtiments publics est un coup dur pour les collectivités territoriales. On peut toutefois, souligner l'avancée de réflexion et de réhabilitation du gymnase qui aura le soutien du département assez conséquent puisqu'on parle d'une participation de 50% pour les lieux occupés par les collégiens. Toutefois dans ce contexte d'incertitude des soutiens financiers de l'Etat, il faudra à notre sens prioriser la réhabilitation des autres bâtiments en fonction de leur état et de leur usage, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, ce qui nécessite effectivement des faire des diagnostics. Enfin dans ce contexte de politique générale où la logique ultralibérale voudrait supprimer du fonctionnaire au profit du privé, on ne peut que faire honneur à ce budget qui maintient sa masse salariale, qui maintient donc son niveau de services publics, donc le bien commun des bégarroises et des bégarrois, donc on votera ce budget avec plaisir ».

Monsieur Gildas HERVÉ au nom du groupe « Il est temps... Are eo poent... » commence dit-il par une question *« l'an dernier, on était partis sur un budget 2024 en investissement à 3 270 000 euros et on a réalisé, si je ne me trompe pas, 1 757 000 euros, la différence est importante. »*

En réponse **Monsieur le Maire** expose *« qu'on avait déjà provisionné 500 000 euros pour le gymnase, qui sont reportés cette année. On avait également inscrit des crédits pour le renouvellement urbain dont les travaux ont pris du retard »* Il cite également une inscription de 130 000 euros pour l'effacement des réseaux route de Plouaret *« et Enedis nous dit que ça ne sera pas encore pour cette année. »* Il justifie également le retard de certains dossiers qui sont reportés sur 2025 et rappelle que le personnel a été priorisé notamment en ingénierie sur le projet de la maison de santé et donne comme exemple le retard pris pour le boulodrome ou les vestiaires.

« C'est pour cette raison, que nous sommes un peu sceptiques sur la capacité à réaliser le budget qui est prévu » indique **Monsieur Gildas HERVÉ** *« ça avait été annoncé comme un budget ambitieux donc moins ambitieux à la fin (...) Je comprends mieux notre aisance financière puisqu'on ne dépense pas ce qui était prévu. Moi ce que je voudrais dans ce budget, c'est qu'on revienne au régalien c'est-à-dire les voiries, les écoles, l'entretien du domaine public c'est le cas, le service à la population, c'est le cas. La sécurité, j'en reviens à tout ce qui est voie cyclable, le bas de l'avenue Pierre Perron, la circulation à deux roues ou à pied, ça n'avance pas. Ce qui m'a agacé énormément c'est qu'on a fait une étude avec Mobhilis et là ça commence à être long cette affaire. Et là, ce qui m'a fortement agacé, c'est qu'on se retrouve avec ce groupe d'étudiants, très bien les jeunes, vraiment formidables, qui nous réexplique comment déambuler dans la ville de Bégard par un nouveau schéma. Je trouve qu'on empile les études et qu'on n'avance pas »* Il reconnaît que certains aménagements ont été faits *« et c'est très bien »*. Il indique avoir vu un cycliste, circulant avenue Pierre Perron, obligé de slalomer entre la piste cyclable et la voie, à cause du stationnement de véhicules. Concernant la voirie, il demande combien de kilomètres de chaussée ont été rénovés les deux dernières années.

Monsieur Maël LE GALL, en tant qu'adjoint aux travaux répond qu'il n'y en a pas eu l'an dernier. Il rappelle que la commune a signé une convention de mandat avec l'agglomération et qu'il

n'y a pas eu de marché de signé en 2024. Il cite que les voiries de « Koad Gourae et Ru Gwen » seront réalisées cette année.

Monsieur Gildas HERVÉ souligne que « *si on manque d'entretien à un moment, on se retrouve devant un mur financier* ». Il poursuit par les écoles « *J'ai eu l'occasion de consulter la convention qui établit le coût de scolarisation de nos élèves dans le public. Ce coût, il est à Bégard entre 130 et 170 euros de moins que la moyenne départementale. Je veux bien qu'on ait une super gestion.* »

Monsieur Laurent LE COQ intervient et rappelle « *qu'on a la particularité d'avoir un centre de loisirs* ».

« *C'est une moyenne départementale et le calcul est le même partout. Vous avez d'autres écoles qui accueillent des centres de loisirs et même d'autres activités que l'école. Là c'est 20 à 25% de moins que la moyenne départementale* » poursuit **Monsieur Gildas HERVÉ** « *je veux juste pointer cela tout simplement, ça c'est le régalien. La partie médicale, j'entends bien que ce n'est pas une compétence communale, tout à fait d'accord mais on n'a pas le choix. Mais le reste, ce sont nous les responsables et donc à ce titre, on va s'abstenir sur ce budget, tout simplement* ».

Monsieur le Maire avant de conclure ce débat tient également à adresser ses remerciements « *à tout le personnel, aux élus, aux commissions et comme l'a souligné Cinderella, il est très compliqué de construire un budget par manque d'informations de l'Etat (...) C'est le dernier budget du présent mandat sur une année complète (...) Malgré le contexte, jamais la ville de Bégard n'a eu une situation sur le budget principal aussi favorable. Et même si on ne dépense pas tout sur l'investissement, c'est le fonctionnement qui est important pour dégager des recettes pour l'investissement (...) Il faut bien prendre en compte le contexte international, la guerre en Ukraine n'est pas finie, on ne sait pas ce qui peut arriver. On a le président des Etats Unis qui trouble l'ordre économique mondial et qui peut avoir des répercussions inflationnistes importantes. Au niveau national, on demande aux collectivités de faire un effort, néanmoins les communes sont moins impactées que les intercommunalités.* » Il souligne la hausse de la CNRACL qui aura un fort impact financier sur les collectivités. « *Heureusement que les collectivités locales sont aujourd'hui le socle de la démocratie car nous sommes les garants des services publics de proximité. Quant on sait la difficulté dans laquelle sont les services publics d'Etat, que sont l'éducation nationale, la santé...on constate qu'heureusement nos services répondent aux besoins de la population. L'investissement, c'est de l'emploi car certains secteurs comme le bâtiment sont en difficulté et j'espère que les chantiers et les marchés publics vont permettre de donner du travail aux entreprises locales. En ce qui concerne la ville de Bégard, nous avons une situation financière qui nous permet effectivement d'investir, nous n'avons jamais eu d'aussi bon ratios financiers avec même des records d'investissement en 2024 notamment avec la maison de santé. Par contre, il faut rester prudent face à ce contexte international trouble. Il nous faudra toujours maîtriser nos dépenses. On reste fidèles à qu'on a dit : pas d'augmentation d'impôts pendant tout le mandat. Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est qu'heureusement les collectivités, nos communes, sont là pour maintenir le cap et le niveau des services publics. Car aujourd'hui, on pourrait avoir tendance à le diminuer et ce n'est pas ce que demandent les concitoyens. On maintient également les subventions aux associations car vous avez pu le voir dans les journaux, beaucoup de collectivités les ont baissées. On maintient l'emploi associatif mais également l'évènementiel. On entretient toujours notre patrimoine, c'est régalien, je suis d'accord avec toi Gildas, c'est important (...) Il faut également donner les moyens à nos services de travailler, cela concerne le chapitre 011*

(Personnel). Le budget 2025 qui vous est présenté aujourd'hui, il est pour moi ambitieux. Nous allons donc continuer d'investir pour que Bégard reste attractif, dynamique et solidaire et réponde aux besoins de la population, puisque ce sont plus de 3 millions d'euros qui sont inscrits sur le budget principal, avec une grosse thématique sur le renouvellement urbain, puisque nous avons de la chance d'avoir trois chantiers qui commencent en même temps : rue Ernest Renan, Hent Penn Vur et derrière la maison de santé. » Il cite également le projet à mener sur le reste du foncier rue Ernest Renan et abordé en cours de séance. Il rappelle le déploiement du dispositif OPAH-RU qui va permettre « de remettre des bâtiments dans le parc de logements ». Il donne comme exemple l'ancien siège de l'agglomération dans lequel vont être construits sept logements. Il annonce que l'ancienne gendarmerie située avenue Pierre Perron, appartenant à la commune sera mise en vente en cours d'année « ce bâtiment est concerné par le dispositif ». Il fait part du programme d'animation « important » prévu sur le site de l'Abbaye. Concernant le grenelle associatif, il se réjouit de son avancée en fin de mandat (boulodrome, vestiaires, arrêt du programme de réhabilitation de la salle omnisports). « Sur la voirie et sécurisation, complètement d'accord avec toi Gildas, c'est important. Par contre, je ne peux pas te laisser dire car on a eu un programme sur la sécurisation important et comme on le fait sur la forme participative, ça prend plus de temps. » Il donne l'exemple des rues de Gwenezhan, de Botlézan, « Mererilan qui est en cours, le bourg de Trézélan qui est en cours d'expérimentation (...) Et si les travaux avancent bien, je pense que les élus approuveront des décisions modificatives pour permettre à la commission « travaux » de réaliser plus de travaux de sécurisation, plus de mobilités douces (...) La maison de santé est finie. Effectivement, il faut qu'on travaille avec les médecins pour en attirer de nouveaux. La maison du numérique, on va pouvoir relancer l'accompagnement des personnes en difficulté face au numérique » Il poursuit par l'excellence environnementale et se réjouit de l'avancée des différents parcs sur la commune. Il souligne la mise en place d'une expérimentation d'éco-pâturage et le lancement de la production de plaquettes bois en partenariat avec la Bocagénèse. Il cite également la production d'énergies renouvelables et la poursuite de déploiement de panneaux photovoltaïques sur la commune. « C'est la dernière année de mandat, beaucoup de projets qui étaient enclenchés vont pouvoir se réaliser (...) Il est important de maintenir le cap pour que Bégard, soit une commune dynamique et solidaire et surtout où il fait bon vivre ensemble ».

Monsieur Laurent LE COQ souhaite revenir sur la remarque de Monsieur Gildas HERVÉ concernant le coût de scolarité des enfants des écoles publiques « *car c'est sous-entendre que nous sommes malhonnêtes et que nous avons sous-estimé nos calculs. Les chiffres auxquels tu as eu accès correspondent à la convention signée avec l'école Anne Leroy pour une durée de trois ans* ». Il explique qu'au moment du renouvellement de cette convention, la période de calcul a dû être revue pour correspondre aux données comptables des trois dernières années dont « *une petite partie était concernée par le covid* ».

Monsieur Gildas HERVÉ non convaincu souligne qu'il y a eu une année où le coût de l'énergie a fortement augmenté « *et on ne le retrouve pas non plus dans les calculs* ».

Monsieur Maël LE GALL réfute la remarque en rappelant que la commune bénéficiait d'un tarif règlementé.

Monsieur le Maire clôt le débat et appelle les élus à voter les dernières délibérations.

Rapport n°17 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Rapport n°18 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 sous la présidence de Monsieur Yves BOURDON (Monsieur le Maire étant sorti de la salle)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE le compte administratif du budget principal « Ville de Bégard » pour l'année 2024 comme suit :

BUDGET « VILLE DE BEGARD »						
Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement		1 081 153,13 Dont excédent reporté 386 107,78	4 683 889,75	5 541 162,90		1 243 380,93
Section d'investissement		164 954,65	1 757 281,67	2 054 508,84		462 181,82
Totaux		551 062,43	6 441 171,42	7 595 671,74		1 705 562,75

Rapport n°19

Finances locales Budget principal « Ville de Bégard » Affectation du résultat 2024



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEGARD

Affectation du Résultat

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 SUR L'EXERCICE 2025

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	1 243 380,93 €
<i>Total affectation au 1068 à l'Investissement en 2025</i>	<i>887 421,13 €</i>
Solde de fonctionnement à reporter au budget 2025	355 959,80 €

Délibération n° 19

Pages 20 du rapport des délibérations et 26 des propositions budgétaires

Faute de frappe dans rapport des propositions budgétaires

L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune prévoit, après approbation du compte administratif par le conseil municipal, un dispositif d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **1 243 380,93 euros** ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

DECIDE d'affecter le résultat constaté au titre de l'année budgétaire 2024, de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	1 243 380,93 €
Total affectation au 1068 à l'Investissement en 2025	887 421,13 €
Solde de fonctionnement à reporter au budget 2025	355 959,80 €

Rapport n° 35 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025/08 du 20 février 2025, relative au débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que le délai de communication du projet de budget primitif 2025 est porté à 12 jours de l'assemblée délibérante,

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée,

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver pour 2025 le budget principal « Ville de Bégard »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>21</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>21</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>4 (Gildas HERVÉ, Sandrine BRIAND, Marie-Evelyne TOUDIC et Christel BONIZEC par procuration)</i>

APPROUVE à l'unanimité, le budget principal « Ville de Bégard » 2025, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	5 942 000,00 €
Section d'investissement	3 779 141,56 €

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire déclare la fin de la séance à 20h16

Monsieur Vincent CLECH
Maire de Bégard



Madame Valérie HADJADJE
Secrétaire de Séance



DELEGATION DE POUVOIRS DU MAIRE

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération

n°2023/82 du 3 octobre 2023

Numéro d'acte	Date	Intitulé
2025/13	12/02/2025	Décision portant signature d'un contrat d'abonnement à un logiciel de gestion de parc de loisirs - Société QWEEKLE - PARIS - Durée de 1 an reconductible - 790€ HT de mise en service - 231,75€ HT / mois (package avancé : trois points de vente...) - 41,25€ HT / mois (caisse supplémentaire : gestion des commandes...)
2025/13b	12/02/2025	Décision portant signature d'un contrat de location de terminaux de paiement au parc de loisirs "Armoripark - Société Easytransac - AIX EN PROVENCE - 1 TPE du 24/03 au 24/09/25 : 420€ HT - 1 TPE du 06/04 au 31/08/2025 : 330€ HT - 1 TPE 2 mois : 300€ HT
2025/14	06/03/2025	Décision fixant les tarifs de la salle de réception du parc de loisirs Armoripark pour l'année 2025 - Annule et remplace décision n°2025/02 du 24/12/2024
2025/17	17/02/2025	Décision portant signature d'une convention d'assistance juridique - Cabinet d'avocats LGP - Brest - Durée de 1 an à compter du 1er mars 2025, renouvelable sans excéder 4 ans - 800€ HT par mois
2025/19	17/02/2025	Décision portant signature d'une convention de dépôt de 2 distributeurs de confiserie au parc de loisirs Armoripark - Société FROUIN - Trémuson - Durée du 29/03 au 31/08/2025 - La société s'engage à reverser 25% du chiffre d'affaires
2025/20	27/02/2025	Décision portant signature d'un contrat d'abonnement pour la vérification des installations électriques et de gaz au parc de loisirs "Armoripark" - AR'CONTROL - SAINT-BRIEUC - Coût annuel de 595€ HT - Durée 1 an renouvelable sans que sa durée totale ne puisse excéder 6 ans
2025/24	27/02/2024	Décision portant signature d'un contrat d'abonnement pour la vérification des installations électriques et de gaz des différents bâtiments communaux- AR'CONTROL - SAINT-BRIEUC - Coût annuel de 2695€ HT - Durée 1 an renouvelable sans que sa durée totale ne puisse excéder 6 ans
2025/25	27/02/2025	Décision portant signature d'un contrat de télésurveillance pour la maison de santé de Bégard - Société CINQ SUR 5 - CHARTES - 50€ HT / moi - Durée 1 an renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois
2025/26	27/02/2025	Décision portant signature d'un bail professionnel dans le cadre de la location de locaux au sein de la maison de santé de Bégard -BENISTANT Anne-Laure, orthoptiste - Durée de 6 ans à compter du 01/03/2025 - Loyer 204,10€ + 212,21€ de charges / mois

Numéro d'acte	Date	Intitulé
2025/27	03/03/2025	Décision portant signature d'un contrat pour assurer les services de télécommunication - Société HEXATEL - 244,63€ HT /mois (fibre optique + hexacloud + forfait mobile) - Durée de 5 ans à compter de sa mise en service
2025/28	11/03/2025	Décision portant institution d'une régie d'avances de fournitures diverses
2025/29	11/03/2025	Décision portant nomination du régisseur titulaire et de deux mandataires suppléants de la régie d'avances de fournitures diverses
2025/30	06/03/2025	Décision fixant les tarifs snack/bar/boutique du parc de loisirs "Armoripark" pour 2025
2025/31	10/03/2025	Décision portant signature d'un contrat d'occupation d'un logement d'urgence du 16/02/2025 au 16/04/2026
2025/32	10/03/2025	Décision portant signature d'un contrat d'occupation d'un logement temporaire - DIAS DA CRUZ Maria De Lurdes du 01/03/2025 au 31/08/2025
2025/33	12/03/2025	Décision portant nomination de mandataires de la régie d'avances de fournitures diverses
2025/36	13/03/2025	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition de locaux au sein de la garderie de l'école N. Bernard à titre gracieux - Association PEP BRETILL ARMOR SAAAS SAFEP de Saint-Brieuc -Organisation d'ateliers à destination d'enfants déficients visuels qui ont des difficulté dans leur socialisation
2025/37	14/03/2025	Décision portant l'ouverture d'un placement suite à la réalisation d'emprunts dont l'emploi est différé - Placement de fonds hors budgétaire Trésor public. Travaux de réhabilitation du complexe sportif (300 000 €) Aménagement du lotissement Keranv en requalification urbaine (200 000 €) Eclairage public (100 000 €) Durée de placement : 12 mois

Exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU)

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, vous trouverez ci-après un récapitulatif des déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Nous tenons ces documents à votre disposition, pour consultation, au secrétariat de la mairie

Déclarations d'intention d'aliéner

Chrono	N° DIA	Date de réception en mairie	Adresse	Section parcelle	N° de la parcelle	Superficie	Désignation du bien
Du 01/01/2025 au							
la commune a renoncé au droit de préemption urbain pour les parcelles suivantes :							
09	022 004 25 P 0009	14/02/2025	29 Hent Kerbabu Izelan	AK	34	799	Bâti sur terrain propre
10	022 004 25 P 0010	24/02/2025	21 rue du Roudour	H	2998		
11	022 004 25 P 0011	03/03/2025	47 bis rue de Gra Vur	AC	145	722	Bâti sur terrain propre
12	022 004 25 P 0012	03/03/2025	2 Hent Meur	AX	176	520	Bâti sur terrain propre
13	022 004 25 P 0013	05/03/2025	2 Park an Hent	AZ	35	4 435	Bâti sur terrain propre
14	022 004 24 P 0014	05/03/2025	11 rue Saint-Nicolas	E	36	49	Bâti sur terrain propre
					70	160	
					1273	821	Bâti sur terrain propre
					1274	448	Bâti sur terrain propre
					4	76	Bâti sur terrain propre
					5	753	Bâti sur terrain propre